

PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE (PEdT) de la Ville de Wingles



Préambule : Cadre et méthode choisis pour l'élaboration du PEdT

Chapitre 1 : Périmètre et public du PEdT.....

Chapitre 2 : Organisation de la semaine scolaire à Wingles

Chapitre 3 : État des lieux et éléments de diagnostic

Chapitre 4 : Activités périscolaires et extrascolaires

Chapitre 5 : Besoins répertoriés, contraintes du territoire

Chapitre 6 : Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les acteurs et partenaires

Chapitre 7 : Activités Éducatives Périscolaires

Chapitre 8 : Articulation du PEdT avec les dispositifs existants

Chapitre 9 : Modalités de mise en œuvre

Chapitre 10 : Pilotage, suivi et évaluation.....

Chapitre 12 : Contacts et annexes.....

La Ville de Wingles est classée au **Patrimoine Mondial de l'UNESCO** depuis 2012. L'élection de M Sébastien MESSENT à l'occasion des élections municipales de 2020 réinterroge la ville sur son partenariat et son engagement pour une politique locale innovante en faveur des enfants et des adolescents, en référence notamment à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) au niveau local.

La première étape de diagnostic réalisée sur les années 2020-21 a permis d'identifier un silotage important des différents services de la collectivité, notamment ceux dédiés à la jeunesse, et une nécessité structurelle de fluidifier les échanges, de favoriser la création d'équipes traverses, dans une volonté claire : mieux accompagner le public mineur, quelle que soit la thématique abordée, et de mettre l'enfant au cœur des enjeux des services de la commune.

Cette étape s'est concrétisée par la création d'une instance interne à la collectivité : un Comité de Pilotage des actions jeunesse. Pilotée par la Directrice du Centre Multi-Accueil Jacques Prévert, ce CoPil regroupe les agents au plus proches des mineurs et permet aux services de travailler sur des thématiques transverses. Le service Politique de la Ville, qui supervise le PRE au sein de la commune, y joue un rôle central. La ville de Wingles, signataire du Contrat de Ville, compte en effet des Quartiers Prioritaires de la Ville, qui ont grandement contribué à la réflexion sur la nécessaire rédaction d'un premier **Projet Éducatif Territorial (PEdT)**.

A travers ce PEdT, la Ville souhaite promouvoir une approche de l'enfant et du jeune dans sa globalité, aussi bien dans ses propres dispositifs municipaux que dans ceux qu'elle soutient.

Il s'agit à travers cette politique globale au service de l'Enfance et de la Jeunesse, d'apporter une réponse de qualité, coordonnée et adaptée aux besoins de tous les enfants et de tous les jeunes Winglois. Cela se traduit par une offre éducative, culturelle et sportive diversifiée, des lieux d'accueil et d'activités de qualité, l'accompagnement et le soutien aux actions ou initiatives ayant une vraie plus-value pédagogique et éducative.

En cohérence avec cette politique volontariste, la Ville de Wingles a décidé d'élaborer un **Projet Éducatif Territorial**, afin de donner une feuille de route aux ressources humaines déployées, et de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie, favorisant l'épanouissement et la réussite scolaire et éducative de chacun.

L'ambition de ce PEdT est de définir les orientations et les objectifs prioritaires communs aux différents partenaires éducatifs et de veiller à la cohérence et à la complémentarité des activités proposées.

Il a été élaboré à l'occasion de la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs périscolaires, appelés **Récréatives** à Wingles, mais son ambition est beaucoup plus large.

Il vise à définir un cadre global et cohérent à l'action éducative de la Ville et de ses partenaires et donc à traduire l'ambition éducative collective pour Wingles et les enfants qui y résident.

Au-delà même des temps scolaires et périscolaires se déroulant au sein des écoles et des établissements d'enseignement, le PEdT a ainsi vocation à porter sur les autres temps de l'enfant :

- temps périscolaire du soir et du mercredi après-midi en dehors du cadre scolaire (accueils de loisirs du mercredi, activités sportives, artistiques, culturelles ou autres proposées par les collectivités publiques et le tissu associatif local le soir ou le mercredi) ;
- temps extrascolaire (activités sportives, artistiques, culturelles ou autres proposées par les collectivités publiques et le tissu associatif local le week-end et pendant les périodes de vacances scolaires, accueils de loisirs, activités estivales) ... ;
- temps familial.

Afin de donner une cohérence à son projet, la Ville de Wingles souhaite définir son **Projet Éducatif Territorial**, de manière à prendre en compte et à synchroniser les actions communales à celles de l'Interco (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin), du Département, et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le territoire concerné est constitué par la Ville de Wingles, mais a pour ambition d'être en parallèle le relai des instances citées précédemment.

Compte tenu de l'accompagnement mis en œuvre et les projets qui seront déployés sur sa durée, le PEdT de la ville de Wingles a pour ambition de cibler les enfants dès le premier âge et de leur poursuivre ces actions jusque l'adolescence, en lien avec le collège et les lycées de la ville. La Ville de Wingles propose donc de définir son PEdT **de 0 à 16 ans**.

Chapitre 1 : Périmètre et public du PEdT

1. Territoire concerné

Le territoire concerné est celui de la Ville de Wingles, Elle fait partie de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui regroupe 36 communes et comptait 8 776 habitants au recensement de 2016.

2. Public concerné

La tranche d'âge visée du PEdT est celle des enfants de 0 ans à 16 ans, c'est-à-dire de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'entrée au lycée, quelle que soit la nature de leur établissement d'enseignement (public ou privé). Il est important de préciser que les structures communales accompagnent les jeunes Winglois sans discontinuité au sein de ses structures.

	Centre Multi accueil	Récréatives périscolaire	Mercredis jeunes	Ecole de musique	Service culturel (bibliothèque, arts, cinéma)	Ecole municipale des sports	ALSH	Centre Action jeunesse	Point information jeunesse	Politique de la ville (PRE)
0-4 ans	x			x	x	x				
4-6 ans		x	x	x	x	x	x			x
6-12 ans		x	x	x	x	x	x			x
12-18 ans			x	x		x	x	x	x	x

Au regard des structures et cadres existants sur la commune de Wingles la Ville de Wingles propose de la tranche d'âge de 0 à 16 ans, afin de valoriser et développer les travaux autour de la continuité éducative dès la petite enfance et de travailler sur la continuité école / collège en développant notamment des actions passerelles ; et suivre à la marge certains projets à destination des adolescents, en lien avec le Programme de Réussite Éducative (à destination des 2 – 16 ans) pour un premier pas vers des perspectives d'élargissement futur.

3. Établissements d'accueil du jeune enfant :

Multi-accueil Jacques Prévert

Rue du 8 mai 1945 62410 Wingles

Âge des enfants accueillis de 2 mois ½ à 4 ans

Ouvert en 2001, le Centre multi-accueil Jacques Prévert est la première structure d'accueil des jeunes Winglois. Premier lieu de mixité sociale fréquenté par les enfants, il a accueilli 66 enfants en accueil régulier et 30 enfants en accueil occasionnel.

La structure est portée par la seule commune de Wingles mais accueille des bambins ne résidant pas sur la commune. Ainsi, sur les 66 enfants en accueil régulier, la structure a accueilli 5 familles habitant à l'extérieur de Wingles (Auchy les mines, Bauvin, Vendin le Vieil, Ilies, Hulluch) et 7 familles dont les parents travaillent à Wingles.

Dans le cadre d'un accueil occasionnel, ce sont, parmi les 21 nouveaux inscrits, 5 familles venant des villes alentours (Bauvin, Auchy les mines, Billy Berclau et Vendin le Vieil) qui ont inscrit leur enfant au sein de la structure.

Politique tarifaire :

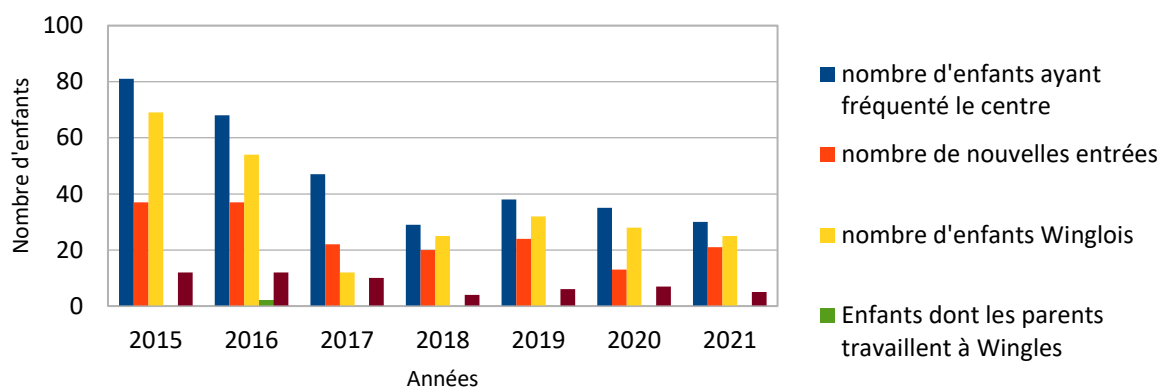
Sur les 96 enfants ayant fréquenté le Centre en 2021, 43 familles ont un tarif inférieur à 1 € soit 45 % des familles. Il est à signaler, que malgré cette accessibilité tarifaire portée par la municipalité, nous ne

percevons pas le bonus de mixité sociale car le taux de facturation est de 1,58€/heure. (Tandis que ce taux ne doit pas dépasser 1,31 € /h pour bénéficier du bonus mixité sociale.)

Cette politique est la conséquence d'une volonté affirmée, dès la création de la structure, de déployer sur le centre multi-accueil une politique de mixité sociale. Wingles ayant une partie de son territoire (49% de la population à la signature du contrat de Ville) 27 familles usagères du Centre Multi-accueil sont issues du quartier prioritaire. (11 en accueil occasionnel et 13 en accueil régulier.)

23 enfants fréquentent le centre pour la première fois en 2021.

Typologie des usagers : accueil occasionnel



Le Centre Multi Accueil est un lieu d'accueil et d'éveil destiné aux enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans. Bien plus qu'un simple mode de garde, il constitue un espace chaleureux et rassurant où chacun peut y trouver sa place dans un respect mutuel.

Plusieurs valeurs nous semblent importantes et animent notre prise en charge de l'enfant et de sa famille au quotidien.

- **Le respect** : de l'enfant et de sa famille dans nos paroles et nos actions sans porter de jugement et en toute confidentialité. Ce respect concerne aussi son corps, son rythme et les étapes de son développement ainsi que son histoire familiale. Il est donc important de respecter les choix et les souhaits des parents s'ils ne vont pas à l'encontre des besoins de l'enfant et de l'accueil collectif.

- **La bienveillance éducative** : accompagner par l'observation chaque enfant dans le but de favoriser son bien-être, son épanouissement et sa sécurité affective. Pour cela l'accueil et sa prise en charge seront individualisés. Le professionnel se rend disponible physiquement et psychiquement (se mettre à la hauteur de l'enfant, être à son écoute, mettre en mots ses émotions...)

- **L'accompagnement à la Parentalité** : Par une écoute active et une disponibilité, nous accompagnons les parents au quotidien tout en respectant une distance professionnelle. De manière plus ponctuelle nous proposons des temps privilégiés de communication parents-professionnels (soit lors des ateliers parents-enfants ou lors des rencontres festives)

Dès les premières années de sa vie, l'enfant construit son identité, développe sa personnalité et les bases de son équilibre s'établissent. L'équipe éducative propose des activités variées dans le but de favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants qui lui sont confiés.

Ces activités sont adaptées aux besoins observés chez les enfants mais aussi à leur stade de développement, au groupe du moment et à l'état physique et moteur de l'enfant.

Il est aussi important de permettre les interactions entre les enfants, et de favoriser la socialisation. Nous sommes présents pour accompagner l'enfant et l'aider à acquérir de la confiance en soi. Mais nous avons aussi un rôle de médiateur pour veiller à ce que chacun respecte le jeu de l'autre (parfois difficile lorsque les enfants ne sont pas dans le même besoin de jeux, par exemple construction/déconstruction).

Tout ce que nous mettons en place à la crèche est une proposition de jeu ou d'activité faite à l'enfant, et c'est toujours l'enfant qui choisit d'y participer ou non.

Il est important d'accepter que l'activité puisse évoluer en fonction de l'enfant et de ses besoins. Nous sommes dans une attitude de bienveillance.

Tous les jeux ou activités proposés à l'enfant lui permettent de développer son imagination et de stimuler son langage. Afin que l'enfant puisse s'exprimer plus rapidement, l'équipe a souhaité se former à la langue orale augmentée par le signe. L'ensemble du personnel a donc été formé par l'association « **signe avec moi** » et utilise les signes en même temps qu'il s'adresse verbalement à l'enfant.

Lors de la journée nous alternons entre des jeux « libres » et des activités plus « dirigées ».

Les jeux « libres » sont les jeux que nous mettons à la disposition de l'enfant, soit de manière continue (installés en libre accès comme le coin dînette, les voitures, les modules de motricité, les hochets et les contenant en inox, ...) soit de manière ponctuelle (animaux, cubes, légos, tolos, aimants, ...). Ils permettent à l'enfant d'être acteur de son jeu, favorisent les interactions entre pairs mais peuvent aussi permettre à un enfant de jouer seul s'il en éprouve le besoin.

Le professionnel, représente l'adulte « phare » par sa présence. Il observe, rassure, encourage et agit en cas de danger de la même façon que ce soit un garçon ou une fille car l'enfant a besoin d'être valorisé pour ses compétences personnelle et non en fonction de son genre. (*art 7 de la charte nationale*)

Les activités « dirigées » sont des activités mises en place par l'adulte, parfois à table, parfois au sol, avec ou sans consignes mais avec un matériel préparé en avance. Ces activités permettent souvent de décroquer les groupes et de proposer un temps plus individuel à un petit nombre d'enfants. Ceci diminue les bruits, l'agitation et donc le stress généré par un grand groupe d'enfants. En parallèle, cela augmente les interactions enfant-adulte.

Cette volonté de décroquement prend la forme d'actions transversales entre services de la ville. C'est ainsi que les bambins de la crèche fréquentent **le complexe sportif** dans le cadre de cours de *Babygym*, sous l'encadrement des éducateurs sportifs de la ville.

La sensibilisation aux arts est une thématique également inscrite depuis plusieurs années au fonctionnement du centre multi accueil. L'éveil musical est ainsi un fil rouge du parcours des bambins de la structure. Un agent diplômé DUMI accompagne ainsi le centre multi accueil à raison d'une séance par semaine.

Ces ateliers ont été pensés pour les plus petits et font l'objet d'une mise en opérationnalité qui peut être décrochée (l'école de musique est voisine du centre multi-accueil) ou animée au sein de la structure. Il est proposé aux parents qui le peuvent et le souhaitent de participer à ces ateliers musicaux.

Enfants du centre multi-accueil participants aux ateliers d'éveil musical.

	2020	2021	2022
Effectifs bambins	7	8	7
Effectifs 2 à 3 ans	25	28	23
Ateliers parents - enfants	oui	non (cause pandémie Covid)	oui

Enfin, la structure est accompagnée par la bibliothèque municipale sur des **ateliers de découvertes du livre, et de la lecture.**

	fréquence	effectifs
Lecture à voix haute, ateliers en bibliothèque	4e mardi du mois	10 bambins par atelier
Ateliers lecture déployés dans la crèche	une fois par semaine	8 bambins par atelier

Pour ses temps d'éveil, il est aussi important de penser l'aménagement de l'espace. Cela pour que l'enfant se sente bien et que ce soit adapté à son développement psychomoteur.

L'aménagement est adapté en fonction des besoins de la journée : temps de motricité, temps de repos, temps de repas, mise en place de jeux symboliques ou d'activité « dirigées »,...

Il peut être amené à évoluer plusieurs fois dans l'année, en suivant les besoins de l'enfant et les besoins du groupe, lui-même en perpétuelles évolutions. L'observation nous est très utile. En effet, si nous observons plus d'agressivité sur le groupe d'enfants par exemple, nous devons repenser cet aménagement.

4. Écoles et établissements d'enseignement du 1er degré concernés (publics et privés sous contrat d'association avec l'État)

980 enfants scolarisés dans les écoles publiques :

Niveau maternelle, moins de trois ans : 43 enfants

Niveau maternelle, effectifs globaux : 344 enfants

Niveau élémentaire : 568 enfants

912 écoliers au global

La Ville de Wingles souhaite proposer une offre éducative locale cohérente et globale, pour tous les enfants Winglois.

Des activités et interventions éducatives ont été ainsi déployées, parfois de longue date par la Ville sur le temps scolaire au profit de l'ensemble des élèves des établissements scolaires de la commune.

Pour le 1er degré, 3 écoles élémentaires publiques, 3 écoles maternelles publiques, ainsi que 6 établissements d'enseignement primaires privés et 1 établissement d'enseignement élémentaire privé.

Enseignement public :

- École Maternelle Emilienne Moreau, Rue Fernand Grenier, Wingles
 - École maternelle Léon Blum, Rue Albert Camus, Wingles
 - École Maternelle Vincent Auriol – Omer Joly, 1 bis rue des Frères Buisine, Wingles
-
- École Primaire Suzanne Blin, Rue Uriane Sorriaux, Wingles
 - École Primaire Jules Ferry, place du Champ de foire, Wingles
 - École Primaire Sophie Berthelot, Rue des meuniers, Wingles.

Enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'Etat :

La ville n'accueille pas d'établissement scolaire privé sur son territoire à l'heure de la rédaction de ce PEdT.

Pour le 2nd degré, 1 collège public et 2 lycées publics.

Enseignement public secondaire :

- Collège Léon Public Rue Albert Camus, Wingles
- Lycée Voltaire Place Bertin Ledoux.
L'établissement public propose un enseignement général de la seconde à la terminale (dans les séries ES, L et S) mais aussi un enseignement technologique (Bac Pro et CAP dans le domaine de la maintenance industrielle, Mode et décoration, de la construction métallique). Les élèves ont aussi la faculté d'intégrer une section professionnelle dans le domaine du commerce et de la gestion (Bac Pro et BTS).
Sont ainsi distingués le Lycée général et professionnel Voltaire et le lycée professionnel qui porte le même nom.

Enseignement privé secondaire :

La ville n'accueille pas d'établissement scolaire privé sur son territoire à l'heure de la rédaction de ce PEdT.

Voir en annexe le tableau des effectifs des écoles et établissements d'enseignement et la liste des structures petite enfance - parentalité.

En 2021 la Ville de Wingles a débuté la construction de ce Projet Éducatif Territorial dans le cadre d'un échange et d'une concertation entre tous les acteurs éducatifs du territoire : écoles et établissements d'enseignement, parents d'élèves, institutions et organismes sociaux ou intervenant dans le domaine de l'emploi et de la formation, établissements et associations en lien ou accueillant des enfants et jeunes handicapés ou inadaptés, associations intervenant dans le domaine de la prévention, de l'éducation, de l'accompagnement ou du soutien scolaire, de l'enfance ou de la jeunesse, associations sportives ayant développé un projet éducatif ...

Des éléments de diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux établie par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville, ainsi que sur une synthèse des résultats de la consultation des 6/18 ans réalisée par l'intermédiaire du service jeunesse, à partir de questionnaires renseignés par les enfants et les jeunes portant sur leur perception des droits des enfants à Wingles et permettant de leur donner la parole.

Cinq thématiques peuvent être définies :

- La réussite éducative: une préoccupation partagée
- Culture, sports et loisirs au service de l'éducation,
- Les temps de l'éducation et de l'enfant,
- L'éducation au service du vivre ensemble. Différences socioculturelles, handicap...
- La Santé des enfants

Comment favoriser l'inclusion scolaire et sociale, afin de répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il des besoins non satisfaits au niveau du territoire ?
- Quels sont les atouts et contraintes du territoire ?
- Quels objectifs éducatifs partageons-nous ou pourrions-nous partager ?

Les objectifs éducatifs partagés, et priorisés sont ainsi aujourd'hui le socle du Projet Éducatif Territorial de la Ville de Wingles.

Chapitre 2 : Organisation de la semaine scolaire à Wingles

1. Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations

Il est à signaler en préambule que les rythmes scolaires sont calqués sur une semaine de 4 jours. La ville n'ayant pas trouvé de terrain d'entente avec le corps enseignant pour déployer les NAP et activités extrascolaires.

Les objectifs visés par la Ville et les équipes enseignantes étaient liés à la lisibilité des horaires pour les parents en fixant une heure de sortie unique et identique tous les jours, idoine pour les parents ayant une activité professionnelle ou un mode de garde périscolaire et extrascolaire, ainsi qu'au confort de fonctionnement des équipes enseignantes.

2. Accueils périscolaires déclarés

La Ville de Wingles a fait le choix de déclarer en accueils collectifs de mineurs multi sites les temps d'Activités Éducatives Périscolaires et d'accueil périscolaire du matin et du soir auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), et donc de pouvoir bénéficier à ce titre de la prestation de service de la CAF, tout en bénéficiant le cas échéant des taux d'encadrement assouplis.

L'encadrement de ces accueils de loisirs déclarés est assuré par du personnel qualifié d'animation de temps éducatifs et la direction assurée par deux coordonnateurs de temps éducatifs, par ailleurs responsables des accueils de loisirs, secondés par deux adjoints.

Toutes ces personnes ont le niveau de qualification requis pour assurer ces missions, en conformité avec les conditions fixées par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de la réglementation relative à la protection des mineurs (*Code de l'action sociale et des familles*).

Un référent de temps éducatifs, également animateur auprès des enfants sur les temps périscolaires du mercredi et extra scolaires (accueil de loisirs), a été désigné pour chaque école élémentaire et maternelle. Ce référent est la personne privilégiée pour assurer le lien avec les parents et l'équipe enseignante.

Dans les écoles maternelles, ce rôle est assuré par les coordonnateurs de temps éducatifs secondés par les référents de l'école élémentaire de proximité, en s'appuyant au quotidien sur les Agents

Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), personnes repères pour les enfants et les parents.

3. Temps éducatifs périscolaires proposé au déploiement

Aide aux leçons : Proposition 2022 non validée IEN

C'est un nouveau temps périscolaire mis en place sur proposition des représentants de parents d'élèves membres, des élus à la scolarité, la jeunesse et la politique de la ville.

Il s'appuie sur les chiffres de l'IEN mettant en évidence la bascule maternelle-élémentaire et la chute du niveau général global en élémentaire, par manque de suivi individualisé des écoliers.

Pour les familles qui le souhaitent et dans la limite des places disponibles, il s'agit d'un temps privilégié d'accompagnement des enfants dans l'apprentissage de leurs leçons, proposé aux enfants d'âge élémentaire, quatre fois par semaine, sur le même créneau que celui des récréatives.

Ce temps est assuré dans le cadre d'un taux d'encadrement renforcé (un adulte pour 8 enfants environ) et par des personnels devant répondre à des conditions de qualification et de qualités pédagogiques plus rigoureuses que pour les autres temps périscolaires.

Il pourra être assuré par des personnels enseignants, sur la base du volontariat.

Afin de ne pas perturber les conditions d'apprentissage des leçons par les enfants par des allées et venues successives, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à l'issue de ce temps, et non en cours de séance.

Pause méridienne :

La Ville de Wingles organise et assure un service public de restauration scolaire dans les écoles publiques de la Ville, en période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le service est organisé au Restaurant Scolaire François Rabelais.

Le temps de pause méridienne et de restauration scolaire exige la présence continue de l'enfant sur la totalité du créneau horaire.

2021 a vu le déploiement sur ce temps d'encadrement des personnels professionnels de l'animation sur le temps méridien. Ce sont ainsi quotidiennement 45 encadrants qui sont mobilisés chaque midi pour accompagner les enfants demi-pensionnaires.

La mobilisation du personnel d'animation est portée par la volonté de faire de ce moment de restauration, un moment de convivialité, de détente, et de décompression pour les petits écoliers winglois.

Restaurant scolaire.

Les élèves demi-pensionnaires issus des écoles maternelles et élémentaires de la ville sont plus de 400 à déjeuner quotidiennement au sein du Restaurant scolaire.

Historiquement, l'encadrement des écolier-pensionnaires durant la pause méridienne était assuré par les agents techniques présents la journée dans les écoles. Les protocoles de distanciation en milieu

scolaire, liés à la pandémie Covid 19, ont conduit la ville de Wingles à retravailler le contenu et le déroulé de cette pause méridienne.

Plusieurs enjeux ont été définis et porté par les services communaux :

- **Améliorer le bien-être de l'écolier** durant cette pause, et permettre aux enfants de bénéficier d'un moment moins stressant, plus en phase avec la courbe d'intensité de l'activité des enfants, tel un sas de décompression au milieu de la journée.

- La restauration scolaire a ainsi été dédoublée sur deux sites municipaux. Ainsi les protocoles de distanciation ont été respectés, mais surtout, le rythme de service a été apaisé et moins subis pour les demi-pensionnaires. Le temps de présence sur site est passé de 45 à 60 minutes en moyenne pour les enfants.
- L'encadrement a été revu et les animateurs du service jeunesse ont peu à peu remplacé les agents techniques dans l'accompagnement des demi-pensionnaires. La feuille de route qui leur a été donnée est simple : faire de la pause méridienne un moment de plaisir entre enfants.

Ainsi, ce sont quotidiennement **45 encadrants** qui sont déployés quotidiennement de 11h30 à 13h30 pour assurer le transport (à pieds pour les classes élémentaires, en bus pour les classes maternelles), l'accompagnement du repas et le temps d'animation au sortir du restaurant.

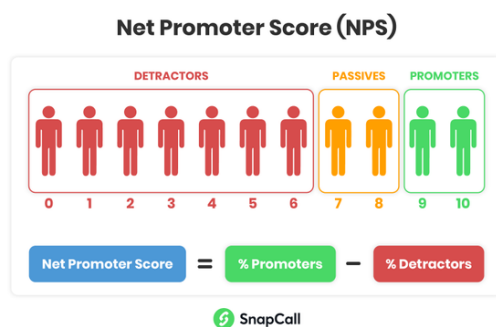
Le service jeunesse est renforcé par 5 professeurs des écoles, contractuels de la ville.

2 animateurs référents, titulaires du BAFD, ont été nommés pour s'assurer de la diffusion des bonnes pratiques, et monter des petits projets d'animation sur ce temps de pause.

- **Améliorer le bien-être alimentaire des écoliers.**

En 2021, le service Restauration est le premier service qui a mis en œuvre un **parcours usager** en son sein.

Le principe est simple : rendre les usagers acteurs de l'organisation du temps de restauration, en pouvant quotidiennement partager leur avis sur le contenu de leur repas, sa composition. Pour comprendre au mieux les goûts des enfants et permettre aux équipes de cuisine de répondre aux envies des usagers.



Des « régalomètres » ont ainsi été construits par les enfants fréquentant les ateliers d'arts plastiques et déployés sur site.

Chaque midi, l'enfant répond ainsi à une question qui concerne son repas, « as-tu aimé le plat principal ? le dessert.... » et chaque jour, l'équipe de service relève les résultats et les reporte. Un suivi des notations, sous le système NPS (*Net promoter score*) permet de piloter l'amélioration du service et de prendre en compte les avis des

écoliers.



En parallèle un travail de fond a été mené avec le prestataire fournissant les matières premières (*API Restauration*) pour renégocier les clauses contractuelles liant la collectivité, en vue de favoriser les produits locaux, les circuits courts augmenter la part de bio dans la concoction des repas.

Ce travail débuté en septembre 2021 a abouti en avril 2022 et pris la forme de la labellisation de la collectivité « Territoire Bio Engagé ».

Chapitre 3 : État des lieux et éléments de diagnostic

La volonté de la ville de Wingles de construire un Projet Educatif de Territoire est particulièrement motivée par l'analyse des données démographiques et leur évolution prévisionnelle.

L'aménagement de la ZAC « Cités des Arts » au sud-ouest de la ville va en effet faire évoluer la composition de la population sur nombre de prismes. La population de la ville va croître de manière continue jusqu'à horizon 2032, à un rythme régulier. La question de la capacité d'accueil des structures communales est ainsi d'ores et déjà posée et au centre des politiques dédiées à la jeunesse.

1. Présentation des éléments de diagnostic issus de l'Analyse des Besoins Sociaux

L'enjeu est particulièrement fort pour la Ville de Wingles dont l'Analyse des Besoins Sociaux met en évidence le poids important de familles monoparentales, souvent plus vulnérables parmi les familles avec enfant(s), et malgré un taux de scolarisation des 15-17 ans satisfaisant, des problèmes de réussite éducative clairement identifiés et un faible taux de scolarisation des 18-24 ans.

Carte d'identité du territoire :

Démographie et structures familiales (source INSEE)

- **Population municipale et démographie**

Population au recensement de 2018 : 8754 habitants, en hausse de 6% par rapport à 2013. La ville atteint un nombre d'habitants qu'elle n'avait pas connu depuis 1990.

La commune de Wingles est dans une situation de décalage démographique vis-à-vis de ces voisins et du bassin minier en général. La hausse de sa population est envisagée comme continue sur les 10 prochaines années. **En effet, l'aménagement de la ZAC Cité des Arts, débutée en 2007, modifie drastiquement la dynamique de population. Ce sont ainsi 30 logements qui sont livrés chaque trimestre par l'aménageur et la hausse prévisionnelle de la population est estimée à 1200 habitants à horizon 2032.**

Cette dynamique pose de sérieux défis à la commune dans sa capacité d'accueil au sein de ses structures dédiées à la jeunesse et à l'enfance, qui sont d'ores et déjà appréhendés avec sérieux.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	8 946	8 348	8 472	8 742	8 691	8 288	8 268	8 754
Densité moyenne (hab/km ²)	1 508,6	1 407,8	1 428,7	1 474,2	1 465,6	1 397,6	1 394,3	1 476,2

Il est notable que l'intégration des habitants de la ZAC en cours d'aménagement modifiera sensiblement la typologie de population, tant sur les plans sociaux qu'éducatifs.

Ainsi, les premières statistiques font apparaître que les nouveaux Winglois sont essentiellement originaires de la Métropole Européenne de Lille et des villes de Lens et Carvin. Les attentes de cette population, tant sur les plans urbains, culturels, éducatifs impliqueront sans doute une redéfinition des besoins et la manière de les prendre en compte au sein des structures communales.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,0	0,2	0,4	-0,1	-0,5	-0,0	1,1
due au solde naturel en %	0,6	0,5	0,8	0,5	0,4	0,7	0,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,6	-0,3	-0,4	-0,6	-0,9	-0,7	0,7
Taux de natalité (‰)	16,3	15,0	18,2	14,1	13,4	15,2	14,3
Taux de mortalité (‰)	10,2	10,4	10,4	9,2	9,2	8,7	9,3

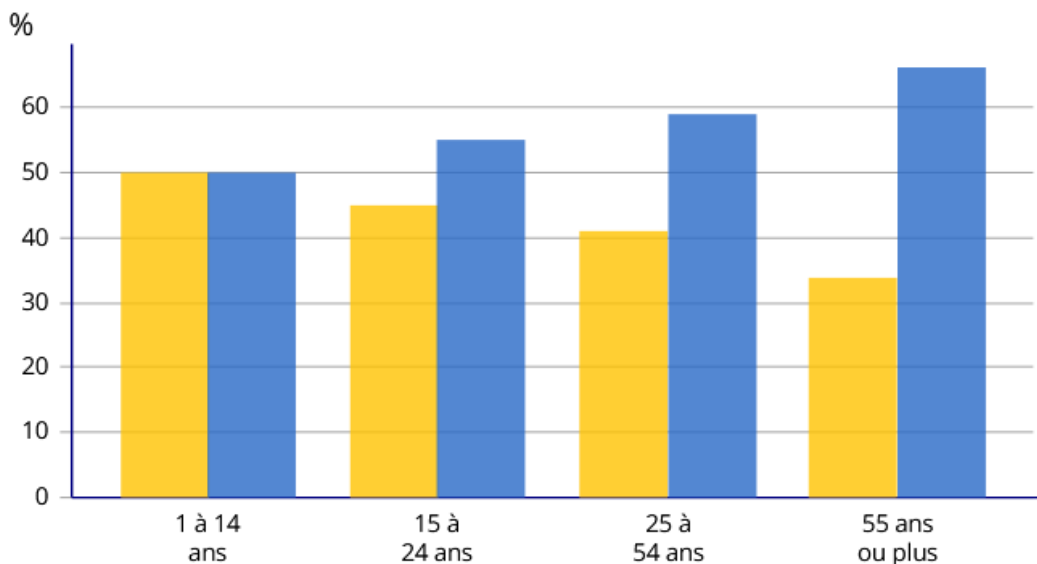
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil.

	2013	%	2018	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	8 138	100,0	8 619	100,0
<i>Dans le même logement</i>	7 361	90,5	7 833	90,9
<i>Dans un autre logement de la même commune</i>	349	4,3	341	4,0
<i>Dans une autre commune</i>	428	5,3	445	5,2

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant

- Dans un autre logement de la même commune
- Dans une autre commune



- Répartition de la population par âge

	2008	%	2013	%	2018	%
--	------	---	------	---	------	---

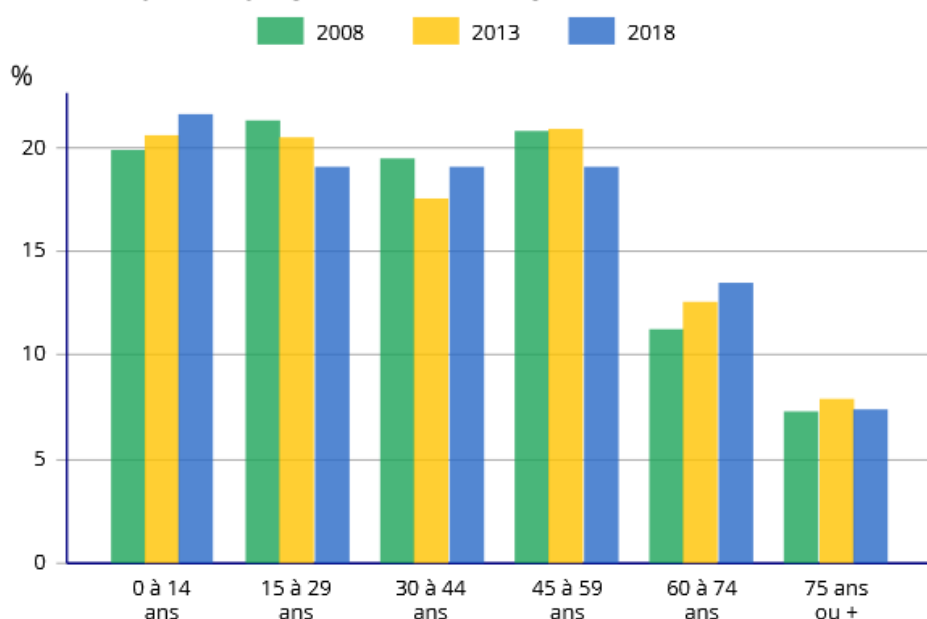
Ensemble	8 288	100,0	8 268	100,0	8 754	100,0
0 à 14 ans	1 647	19,9	1 701	20,6	1 894	21,6
15 à 29 ans	1 769	21,3	1 698	20,5	1 676	19,1
30 à 44 ans	1 617	19,5	1 449	17,5	1 672	19,1
45 à 59 ans	1 722	20,8	1 726	20,9	1 675	19,1
60 à 74 ans	933	11,3	1 045	12,6	1 186	13,5
75 ans ou plus	601	7,3	649	7,9	651	7,4

Comparativement à la moyenne nationale, la population Wingloise peut être qualifiée de « jeune ». Avec 40% de moins de 29 ans parmi la population en 2013, en très légère baisse par rapport à 2013, ce sont près de 2000 Winglois qui sont âgés de moins de 16 ans et sont le cœur de cible de ce PEdT.

Les chiffres issus des établissements scolaires et des structures communales permettent de déployer les parts de la population qui concerne ce PEdT de la manière suivante, avec une dynamique haussière de la part des enfants sur la population globale.

2021	Population de la tranche d'âge	part dans la population de la commune
0-4 ans	649	7,40%
5-9 ans	690	7,86%
10-14 ans	577	6,57%
15-19 ans	565	6,44%
20-24 ans	494	5,63%
population totale de commune	8776	

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



- Structures familiales

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	3 183	100,0	3 293	100,0	3 504	100,0	8 284	8 247	8 733
Ménages d'une personne	820	25,8	885	26,9	971	27,7	820	885	971
Hommes seuls	275	8,6	264	8,0	310	8,8	275	264	310
Femmes seules	545	17,1	621	18,9	661	18,9	545	621	661
Autres ménages sans famille	70	2,2	85	2,6	35	1,0	176	250	80
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 293	72,1	2 323	70,5	2 498	71,3	7 287	7 111	7 682
Un couple sans enfant	808	25,4	904	27,5	892	25,5	1 690	1 888	1 843
Un couple avec enfant(s)	1 166	36,6	1 106	33,6	1 195	34,1	4 737	4 414	4 759
Une famille monoparentale	320	10,0	313	9,5	411	11,7	860	810	1 080

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Les familles avec enfants sont largement majoritaires. . Parmi les familles avec enfant(s), 67% sont des couples avec enfant) et 33% des familles monoparentales. (Moyenne nationale : 25%)

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 329	100,0			2 527	100,0
Couples avec enfant(s)	1 178	50,6			1 195	47,3
Familles monoparentales	335	14,4			431	17,0
Hommes seuls avec enfant(s)	65	2,8			50	2,0
Femmes seules avec enfant(s)	270	11,6			381	15,1
Couples sans enfant	816	35,0			901	35,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Une attention particulière est portée aux familles mono-parentales dans le cadre de leur accueil au sein des structures municipales, notamment à la crèche municipale et au sein des structures périscolaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 329	100,0			2 527	100,0
Aucun enfant	963	41,4			1 087	43,0
1 enfant	558	24,0			606	24,0
2 enfants	445	19,1			511	20,2
3 enfants	272	11,7			236	9,3
4 enfants ou plus	91	3,9			88	3,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,46	3,18	2,91	2,88	2,80	2,60	2,51	2,49

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

La tendance baissière durable de la taille des ménages est un phénomène national auquel la ville de Wingles n'échappe pas. Toutefois, le nombre d'enfants par famille et résidence principale reste supérieur à la moyenne nationale.

- **Population active**

Taux d'emploi et taux de chômage

Seulement 55,3% des 15-64 ans ont un emploi en 2020. Taux de chômage au sens du recensement estimé à 11,5% en 2020 (impact des réformes des critères de reconnaissance du statut non prises en compte).

La compétence de la ville sur cette thématique est théoriquement limitée. Toutefois, il est nécessaire de souligner la volonté de la municipalité d'orienter ces services en tenant compte de ces données.

En 2020, la ville de Wingles a obtenu de la région la délégation de la compétence économique. Cette exception a été accordée à la commune dans le cadre d'un accompagnement financier des professionnels ayant été touchés durement par la pandémie de Covid 19.

Par le biais d'une mission spécifique mis en place au sein de la DG de la commune, une cartographie des professionnels de la ville (+/-135 entreprises) a été construite. Cette démarche a remis la commune au centre des dynamiques économiques de son territoire.

Au-delà de l'accompagnement des entreprises, la délégation de cette compétence a permis à la ville de jouer un rôle moteur dans le lien entre les jeunes (scolarisés au sein des lycées de la ville notamment) et le marché de l'emploi.

- En endossant un rôle de facilitation entre demandeurs de stage (collège/lycée/enseignement supérieur) et employeurs
- En créant un réseau d'entrepreneurs qui vont intervenir au sein des établissements scolaires dans le cadre de Masterclass, visant à faire découvrir et promouvoir les métiers exercés sur la commune.

Cette dynamique a permis le repositionnement et la redynamisation du Point Info Jeunesse de la commune. (Voir par ailleurs).

• **Niveaux de formation de la population**

61,7% de la population non scolarisée a un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP) en 2020, 15,7% un niveau Bac + 2 et plus.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2018

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	6 238	2 968	3 270
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	31,3	25,6	36,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,0	5,8	8,2
CAP, BEP ou équivalent	30,1	38,1	22,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,7	16,1	17,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	8,3	8,2	8,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	4,4	3,7	5,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	2,3	2,5	2,0

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Calqué sur le bassin minier, et consécutif à une tradition ancrée de longue date, la composition de la population fait apparaître une surreprésentation des employés et des ouvriers (71%) contre 6% de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020 (Tendance observée sur le département : 57% et 11%).

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2018	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	3 501	2 800	3 395	2 751	3 666	2 820
dont						
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	101	93	136	120	129	109
Cadres et professions intellectuelles supérieures	179	175	198	198	160	155
Professions intermédiaires	586	530	693	629	769	680
Employés	1 017	824	1 007	831	1 149	934
Ouvriers	1 519	1 179	1 275	973	1 285	942

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Précarité

- **Revenu médian**

Le revenu médian de 18 150€ par an en 2020, (19 560€ sur le Pas-de-Calais, 21 514€ au niveau France).

- **Taux de pauvreté**

Le revenu médian s'élève à 18 150€ par unité de consommation (*critères DGFIP*).

Le taux de pauvreté de la population de la commune est estimé à 23% en 2018 contre 14% en France métropolitaine. Il touche toutes les tranches d'âge de la population. La population retraitée un peu moins touchée, bénéficie des modalités de calcul de la retraite précédant les récentes réformes mise en œuvre sous les présidences Sarkozy, Hollande et Macron.

Cet état des lieux oriente naturellement la ville dans la politique tarifaire qui est déployée au sein des structures d'accueil communales, notamment celles dédiées au public du PEdT.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2019

	Taux en %
Ensemble	23
Moins de 30 ans	37
De 30 à 39 ans	28
De 40 à 49 ans	26
De 50 à 59 ans	19
De 60 à 74 ans	14
75 ans ou plus	

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccrmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Une disparité majeure apparaît entre les publics propriétaires de leur logement (8% sont sous le seuil de pauvreté) contre 37% des locataires.

Enfin, il est notable que les femmes sont d'avantage concernées que les hommes par cette problématique. Cette donnée est à corréliser avec le fait que seuls 11% des foyers monoparentaux concernent un père élevant seul un ou plusieurs enfants.

Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Écart (en %)
Ensemble	-12,0
Cadres*	-7,0
Professions intermédiaires	-14,3
Employés	-3,6
Ouvriers	-14,3

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2021.

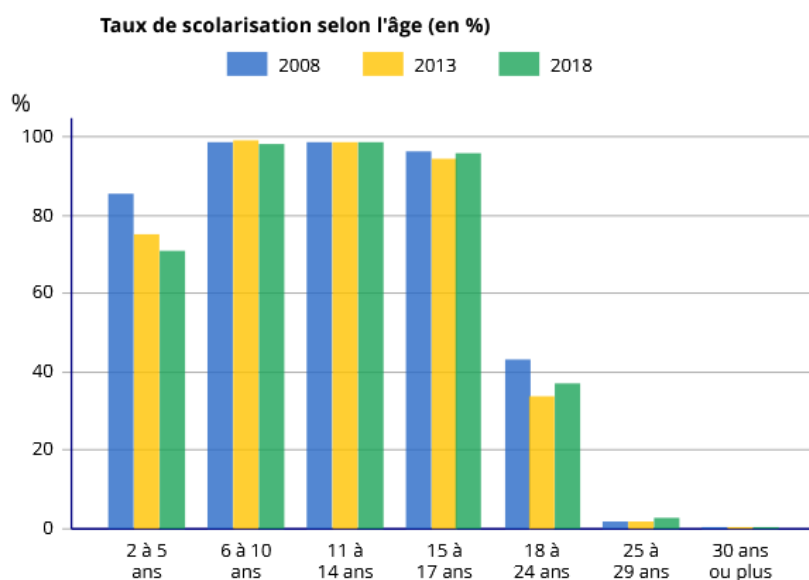
Enfance Jeunesse :

Vie scolaire

La ville de Wingles est classée en REP pour l'ensemble des établissements scolaires de son territoire. La ville est signataire du contrat de Ville, et une partie de son territoire est classée en QPV. 49% de la population vit ainsi dans les Quartiers Prioritaires de la Ville et dans sa bordure de 500m.

La population totale des winglois scolarisés, considérés comme élèves, est de 2085 élèves en 2021. 1435 sont scolarisés à Wingles, 650 hors de la commune.

- **Taux de scolarisation**
-



98,8% des moins de 17 ans mais seulement 37,1% des 18-24 ans, (en hausse de 3,2% vs 2013). Le taux de bacheliers est de 17,2%,

En découle un taux de diplômés d'étude supérieur de 15,3% des plus de 15 ans.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2018

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	6 238	2 968	3 270
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	31,3	25,6	36,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,0	5,8	8,2
CAP, BEP ou équivalent	30,1	38,1	22,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,7	16,1	17,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	8,3	8,2	8,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	4,4	3,7	5,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	2,3	2,5	2,0

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

- **Écoles et établissements d'enseignement**

A la rentrée 2021, Wingles compte 6 écoles et établissements d'enseignement du 1er degré (toutes dans le secteur public).

La même année, Wingles compte 3 établissements du 2nd degré (2 lycées, un collège).

Le collège Léon Blum accueille 544 élèves dont 154 élèves en classe de 6^{ème}, 132 en classe de 5^{ème}, 133 élèves de 4^{ème} et 125 élèves en 3^{ème}

Le lycée Voltaire de Wingles est composé de 2 entités, un lycée général, et un lycée professionnel.

En filière professionnelle, lors de la rentrée de l'année scolaire 2020 - 2021 ses effectifs étaient **de 488 lycéens** des classes de Seconde à la Terminale.

Le niveau de résultat au baccalauréat professionnel du Lycée professionnel Voltaire pour l'ensemble des filières est de 87% de réussite, dont 48% de réussite avec une mention.

Les séries proposées par le Lycée professionnel Voltaire sont :

- Filière matériaux souples
- Filière mécanique électricité électronique
- Filière production
- Filière spécialités plurivalentes des services
- Filière échanges et gestion
- Filière services

Le lycée propose également un enseignement général. **En voie générale**, lors de la rentrée de l'année scolaire 2020 - 2021 ses **effectifs étaient de 1 025 lycéens** des classes de Seconde à la Terminale.

Le niveau de résultat au baccalauréat général du Lycée Voltaire pour l'ensemble des séries est de 100% de réussite, dont 77% de réussite avec une mention. Ces résultats sont à nuancer, eu égard aux réformes de l'examen et la particularité de l'année scolaire en période de pandémie.

Les séries proposées par le Lycée Voltaire sont :

- Série L
- Série ES
- Série S
- Série STMG

- **Réussite aux examens et retard scolaire**

Le taux de réussite au Brevet des Collèges 2021 est un peu en deça de la moyenne nationale, sans présenter de décalage notable. Il est à souligner que le nombre d'élèves présentés au Brevet des Collèges 2021 est de 88.

2021	Wingles	Académie	France
Taux de réussite au Brevet des collèges	83%	87,4%	91,8%

Emploi et insertion professionnelle

- **Niveaux de formation**

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

	2008	2018
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	43,1	31,3
BEPC, brevet des collèges, DNB	8,5	7,0
CAP, BEP ou équivalent	27,1	30,1
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	12,0	16,7
Diplôme de l'enseignement supérieur	9,2	14,9

Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2013.
Sources : Insee, RP2008, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

- **Taux de chômage**

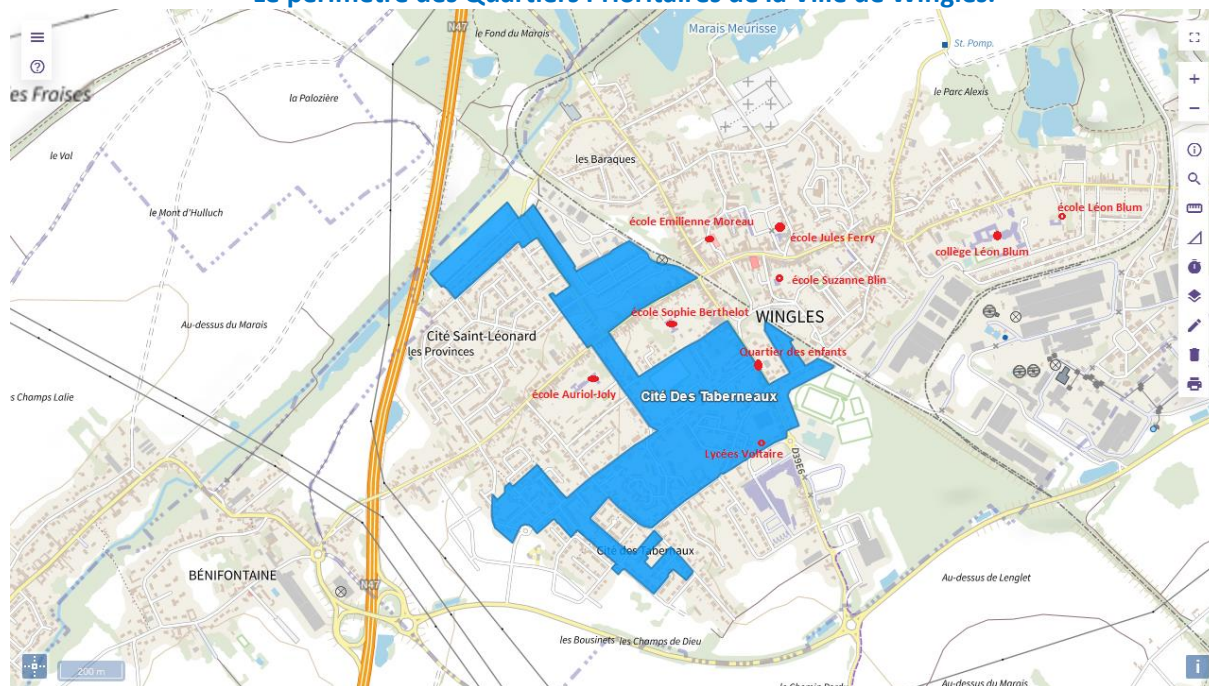
Le taux de chômage des 15-24 ans en 2020 estimé à 47.1%, en hausse de 5% par rapport à 2012, rendant pertinente la volonté de la ville de travailler transversalement sur les axes économiques, insertion et emploi.

2. Structures municipales non-sportives accueillant ou intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents (hors accueils de loisirs)

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Soutenir les actions de réussite éducative, repérer et valoriser l'excellence, soutenir les fonctions parentales, optimiser les chances des mineurs ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur réussite, favoriser l'égalité des chances par un accompagnement individuel ou collectif des mineurs, renforcer le lien entre les familles et les partenaires, redonner le goût de l'effort et de la motivation pour assurer la réussite scolaire.

Le périmètre des Quartiers Prioritaires de la Ville de Wingles.



Le Programme de Réussite Éducative (PRE) permet d'accompagner de manière individualisée des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité, dans l'objectif de réduire les obstacles qui compromettent leur réussite éducative. Il a vocation à soutenir les actions de réussite éducative, repérer et valoriser l'excellence, soutenir les fonctions parentales, optimiser les chances des mineurs ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur réussite, favoriser l'égalité des chances par un accompagnement individuel ou collectif des mineurs, renforcer le lien entre les familles et les partenaires, redonner le goût de l'effort et de la motivation pour assurer la réussite scolaire.

Dispositif de prévention et de soutien, gratuit pour les familles, il intervient dans les domaines suivants : scolarité, santé, éducation, social, culture et loisirs, pour notamment aider l'enfant ou le jeune à prendre confiance en lui et en ses compétences.

Une charte de déontologie co-signée par ses partenaires précise les modalités de partenariat au sein du réseau local et fixe le cadre des échanges entre les professionnels au sujet de situations familiales.

Se déroulant essentiellement hors temps scolaire, les actions du PRE ont vocation à soutenir l'action éducative assurée par les parents et à compléter celle assurée par l'école et par des dispositifs portés par diverses institutions sur le territoire. Le PRE et ses partenaires sont engagés à mobiliser le droit commun en priorité et à rechercher la plus grande cohérence et la meilleure articulation possible entre les différentes interventions dont un enfant, un jeune, une famille, peuvent bénéficier.

Sur la base des diagnostics individuels élaborés par les membres de **l'équipe restreinte** (enseignant, préfecture, accompagnants sociaux.) un parcours individualisé est mis en place sur toute la période de

prise en charge et d'accompagnement. Ce parcours individuel prévoit les différentes actions mises en place ainsi que les différents intervenants dans ces actions.

Ces parcours individualisés pour les mineurs œuvrent dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie, de la santé, l'accès à la culture et aux loisirs.

Actions de soutien à la parentalité : l'objectif est de répondre aux attentes des parents en matière d'éducation, de les soutenir et de les aider face aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

Action santé : Travailler avec les parents de manière permanente.

Problèmes liés à la mobilité (familles non véhiculés)

Durant l'année scolaire 2020-21, 69 jeunes winglois ont été accompagnés par le PRE dans le cadre d'un parcours personnalisé. Dans la majorité des cas, ce sont des professionnels de l'Éducation Nationale qui ont repéré des difficultés de leurs élèves pouvant relever d'un soutien du PRE, et ont orienté les familles vers le dispositif. D'autres acteurs sont également engagés dans la mobilisation du dispositif (travailleurs sociaux, animateurs, acteurs associatifs, soignants, personnel municipal). Les familles ont également la possibilité de solliciter le dispositif de façon indépendante et autonome.

Le dispositif permet notamment de rendre plus lisible et accessible l'offre de droit commun, souvent opaque pour les familles.

En matière de soutien à la parentalité et de sensibilisation des parents à leur rôle et à leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, les interventions du PRE visent à soutenir et à renforcer la fonction parentale en cherchant notamment à (re)créer du lien entre l'enfant ou le jeune, ses parents et les institutions éducatives, notamment l'institution scolaire.

Dans le domaine de la scolarité, différentes actions sont menées :

- Accompagnement à la scolarité, à destination des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité scolaire et ne bénéficiant pas des conditions optimales de réussite scolaire dans leur environnement immédiat.

L'intervention se déploie le plus souvent à raison de deux séances hebdomadaires hors temps scolaire. Elle comprend à la fois l'aide au travail scolaire personnel de l'enfant (leçons, révisions), le soutien aux parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant et l'accès aux apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Cette action vise à développer chez l'enfant son désir d'apprendre et doit contribuer à son épanouissement personnel en valorisant et en développant ses capacités.

Avec les collégiens plus particulièrement, il s'agit de leur permettre de donner du sens à l'effort scolaire et à la qualification, de les rendre acteur de leur parcours scolaire et de les aider à gagner en autonomie, dans une logique de prévention du décrochage scolaire.

- « Coup de Pouce Langage » / Lecture
Cette action vise également à donner aux enfants le goût du livre et à conforter le rôle des parents, à les accompagner dans la découverte de la littérature enfantine. Portée par service Politique de la Ville, en lien avec la Maison de la Culture, elle permet d'accompagner autrement les élèves en situation de décrochage.
- Confiance en soi.
Des ateliers collectifs, orientés sur le théâtre, l'expression corporelle, la danse, sont déployées sous la responsabilité de la responsable du PRE de la ville de Wingles. Ceux-ci sont couplés à des séances avec un psychologue, et mixent ateliers collectifs et individuels.

- Santé
Des séances spécifiques, individuelles, sont déployées dans le cadre du PRE.
Les enfants et leur famille peuvent ainsi bénéficier de séances auprès de psychologue, pédiatre, orthophoniste, sophrologue, psychologue pour les parents, psychomotricien, ergothérapeute, psycho praticienne.

Le Relai Petite Enfance :

La commune recense 33 assistantes maternelles sur la ville, tandis que 140 foyers emploient une assistante maternelle à domicile.

Le RPE remplace depuis 2022 le Relai d'Assistante Maternelle. Les Relais Petite Enfance voient leurs missions élargies et les caf leur rôle accru puisqu'on le sait si la décision de créer un RPE appartient aux collectivités territoriales, les caf participent à leur financement. C'est donc la CNAF qui a eu la responsabilité d'élaborer un référentiel pour les structures désormais baptisées RPE. Il sera, accompagné d'une circulaire, communiqué au réseau caf et partenaires courant novembre.

En direction des parents et futurs parents, le RPE :

- les informe sur l'ensemble des modes d'accueil individuels ou collectifs
- leur communique la liste des assistants maternels agréés
- les soutient dans leurs démarches administratives
- leur délivre une information générale en matière de droit du travail et les oriente vers les interlocuteurs privilégié en cas de questions spécifique leur propose d'échanger autour de l'éveil et du développement de l'enfant lors de soirées à thème, de conférences.

Le Quartier des Enfants :

Ce lieu ouvert au public en début d'année 2022 revêt une double vocation, conséquences des 2 enjeux que la collectivité souhaite le voir porter. Situé en Quartier Prioritaire de la Ville, il accueille le service Politique de la Ville qui pilote le PRE qui chapeaute depuis cette année la direction de la Vie Scolaire.

Le Quartier des Enfants est également le siège de la nouvelle direction des services dédiés à la jeunesse de la commune. A la fois lieu opérationnel qui accueille les enfants des activités péri et extrascolaires (Récréatives, ACM, ALSH), lieu d'échange adapté entre professionnel de l'enfance et de cohésion, entre les 2 versants de l'activité de la commune envers sa jeunesse : le loisir et l'éveil, l'accompagnement (social, psychologique, scolaire, ...) et le soutien. C'est un lieu qui se veut convivial d'accompagnement et de ressources.

Le Quartier des Enfants est une structure municipale, située Pezé. Il a été créée en 2022 suite à des constats de différents professionnels intervenant auprès des familles (dans le domaine de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, de la prévention et protection de l'enfance...) sur le changement du modèle familial classique, l'augmentation de la monoparentalité, l'isolement des parents, des séjours à la maternité de plus en plus courts, des difficultés d'identification des besoins du jeune enfant...

Certains parents se retrouvent en effet mis en difficulté par l'arrivée d'un enfant, la séparation du couple ou l'éducation de celui-ci avec une perte de repères et de confiance.

Espace Parents

La création du Quartier des Enfants, appréhendé comme un lieu convivial d'accompagnement et de ressources où chacun invente et construit sa propre manière d'être parent, permet d'envisager le déploiement d'actions municipales permettant l'accompagnement à la **parentalité**.

La collectivité envisage la mise en place d'un vrai **Espace Parents**, pensé avant tout comme un lieu de ressources pour les futurs parents et les parents (de la naissance jusqu'à 6 ans), avec pour missions :

- La prévention des troubles de la relation précoce parents-enfants en accompagnant les parents dans leur fonction parentale,
- La prévention de l'isolement des familles, en favorisant les rencontres et le lien social, et en informant ou orientant les parents vers les services et les partenaires qui existent sur le territoire si les questionnements dépassent le champ de la petite enfance ou si les parents souhaitent un accompagnement spécifique.

Pilotant les actions PRE, le service Politique Ville envisage ce service dédié à l'accompagnement des parents dans leurs compétences pour améliorer le bien-être de l'enfant et du parent, en accès libre et gratuit et confidentiel.

Consécutif aux demandes du public sur ces thématiques, le service propose dès 2022 différents modes d'intervention : entretiens individuels lors des permanences ou sur RDV et actions collectives permettant de parler, d'imaginer, d'échanger entre parents autour de leur rôle de parents et de la place de l'enfant, en fonction des différents thèmes proposés.

- Groupes de parole ou ateliers
- Rencontre des parents dans les lieux qu'ils fréquentent
- Participation régulière aux animations sports/jeunesse/ culture.

D'autres actions sont en cours de construction. Elles sont envisagées dans des contextes de décrochage et d'ouverture au monde extérieur. Ainsi sont envisagées sur 2022

- Permanences dans les locaux des Restos du cœur, dans une école d'un quartier prioritaire
- Actions et projets à destination des parents en partenariat avec d'autres institutions, structures et services de la Ville (ateliers maternité, p'tit dèj des parents, ateliers parents enfants dans des écoles des quartiers prioritaires, rencontres parents baby-sitters)...

La Maison de la culture :

La Maison de la Culture est située rue Jean Jaurès, dans la bande des 500m des Quartiers prioritaires de la Ville. Dans le cadre de sa mission d'animation de la vie culturelle et des axes prioritaires de son projet, la structure développe des actions collectives auprès des familles, visant notamment à renforcer les liens intrafamiliaux par un soutien à la parentalité.

Les questionnements concernant l'éducation des enfants font souvent l'objet de préoccupations courantes chez les familles rencontrées dans leur ensemble. Les difficultés, voire l'incapacité pour certains parents de suivre la scolarité de leur enfant est un constat assez marqué, lié à leur propre "vie scolaire" (certains parents sont fortement limités dans leur niveau de lecture), dans un contexte social parfois précaire.

Les enjeux spécifiques de la Maison de la Culture en matière d'accompagnement des familles visent à :

- Soutenir les initiatives des familles dans l'organisation d'activités ou d'animations, en promouvant l'intérêt des projets totalement autofinancés

- Favoriser les relations et la solidarité entre les familles par le biais d'animations conviviales permettant la rencontre
- Développer des actions collectives permettant la cohésion au sein des familles (ou intrafamiliales) en favorisant le partage d'expérience et des bonnes pratiques.
- Proposer des activités diverses permettant des échanges et le partage d'expériences en "parentalité"
- Un travail est mené auprès des écoles par les intervenants pour élaborer des actions communes avec les équipes éducatives et les associations de parents d'élèves.
- En parallèle de ces actions concrètes, des réunions de travail sur le thème de la Réussite éducative des jeunes Winglois sont tenues régulièrement.
- Sur la base de l'activité des acteurs locaux présents, de partager des constats, relatifs à la problématique de la réussite éducative des jeunes en ciblant les enfants d'âge maternel et élémentaire. Selon les constats posés, d'envisager d'éventuels leviers d'actions.

Des démarches sont en cours avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, les écoles de la ville afin de conduire une ou plusieurs actions en direction des parents d'élèves des écoles des quartiers prioritaires, en étroite collaboration avec les équipes enseignantes et municipales, dans le cadre des orientations du Ministère de l'Éducation Nationale visant à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires (*circulaire ministérielle n° 2013-142 du 15 octobre 2013*).

Le point lecture / bibliothèque

Parmi les apprentissages identifiés comme prioritaires, l'accompagnement à la lecture occupe une place centrale dans les actions déployées par la ville de Wingles en complément du parcours purement scolaire.

Ainsi, ce sont l'intégralité des structures dédiées à la jeunesse de la commune qui participe de manière transversale aux actions portées directement ou indirectement par le service culturel et sa bibliothèque.

Les collections destinées au public jeune sont déployées sur l'ensemble du bâtiment et l'ensemble des écoles de la ville est usagère de la structure. Les collections se composent de :

- Albums
- Romans, contes poésie, théâtre
- Bandes dessinées et mangas
- Documentaires
- Revues
- Accès public Internet
- Espace numérique avec des tablettes

La bibliothèque est également dotée d'un espace dédié aux tout petits.

La Maison de la Culture reçoit tout au long de l'année les classes de la maternelle au collège, les enfants des structures jeunesse et les groupes d'adultes en formation professionnelle pour leur présenter leurs collections et services, les familiariser à la recherche documentaire et les inciter à fréquenter les lieux de façon autonome. Ces accueils s'adaptent à la demande et à l'actualité événementielle des bibliothèques.

- Accueil ponctuel : Il s'agit soit d'une visite découverte de la bibliothèque, soit d'une visite liée à un évènement à la bibliothèque (exposition, atelier, projection...).

- Accueil suivi : Il concerne les établissements scolaires. Les classes travaillent à la bibliothèque sur plusieurs séances autour de projets proposés par la bibliothèque en début d'année scolaire, ou répondant à des demandes des enseignants.
- La Maison de la culture développe des actions avec les partenaires de la Petite enfance dans le cadre de son projet « lecture à voix haute ». Plusieurs fois par an, les bibliothécaires interviennent dans les structures d'accueil (crèches, halte garderies...) pour proposer des temps de lecture et faire un dépôt de livres. Les enfants accompagnés des assistantes maternelles affiliées aux réseaux RAM du territoire sont quant eux accueillis dans la bibliothèque pour partager des moments autour du livre. Ces moments peuvent être prolongés à domicile grâce au prêt de livres accordé aux assistantes maternelles.

Pour accompagner les écoles porteuses de projets pédagogiques adaptées, la ville déploie des actions plus spécifiques, parfois aidées par des tiers associatifs. Le décroisement facilite la créativité des élèves et permet un fonctionnement pérenne de celles-ci.

L'association *Pirouette et queue de cerise* intervient ainsi en renfort des projets purement portés par la ville. Souvent organisées hors les murs (dans les espaces verts de la ville, au sein de lieu à dominante culturelle (école de musique...), la vocation de ces actions sont orientées sur le plaisir de la lecture, l'appropriation d'un lieu culturel, l'ouverture au monde et à sa diversité.

Exemple de projets lecture déployés vers le public jeune, hors cadre scolaire :

- **La fête du livre**, dont la 1^e édition a eu lieu en 2019. En partenariat avec *l'Association lis avec moi*, la *Fondation de France*, le *RAM*
- **Partir en livre**. Lecture transat au Parc Marcel Cabbidu (base de loisirs de Wingles)
- Stages Bib'art (*en partenariat CLEA, Louvre-Lens, CALL et CNL*) orienté sur un prisme artistique, mixant ateliers créatifs, au sein duquel la lecture apparaît en filigrane.
- Les nuits de la lecture (public 6-12 ans, en partenariat avec *l'association Ours affable*)
- Le collège bénéficie aussi d'une action spécifique, déployées sur l'ensemble des classes de 6^e du collège Léon Blum, orientée sur la lecture à voix haute. La finalité de l'action réside dans la lecture à haute voix par les collégiens auprès des élèves des classes des écoles maternelles de la ville.

Les ateliers artistiques

La Maison de la culture a pour mission d'offrir à la population une pratique artistique et une ouverture culturelle à travers les disciplines proposées, aussi bien à destination des débutants que des amateurs confirmés.

Elle est dirigée par une professeure, diplômée, responsable de l'enseignement artistique. La pédagogie est fondée sur l'apprentissage et la maîtrise des bases et des fondamentaux et favorise l'invention et la créativité pour permettre d'accéder à une plus grande liberté d'expression.

L'École d'Art propose diverses formes de pratique tout au long de l'année (ateliers, stages, médiations artistiques) sur la base d'une tarification attractive pour les ateliers et stages.

Les adhérents peuvent ainsi bénéficier toute l'année de ces ateliers **bihebdomadaires pour le prix de 25€ à l'année**.

Lors de ces stages et ateliers, la Maison Municipale de la culture accueille les élèves à partir de 8 ans révolus au jour du début de l'activité. Plusieurs stages ponctuels sont proposés pendant les vacances

scolaires, destinés aux enfants et/ou adolescents et/ou adultes, à raison de 3 périodes de stages par année scolaire pour le public jeune

Les thématiques sont renouvelées chaque année et permettent de multiplier les angles d'accroche des apprentissages artistiques. Récup'art, Butaï, musique, light painting, mythologie sont des exemples de thèmes abordés en 2021.

Des séances à l'extérieur peuvent être organisées selon les besoins déterminés par la professeure et, en parallèle, des cycles de médiation artistiques à destination des écoles de la Ville et intervient également dans le cadre des Activités Périscolaires proposées aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Wingles, les accueils de loisirs et peut participer à des projets spécifiques notamment à destination des populations du quartier prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville.

La Taverne aux jeux

La Ville de Wingles organise depuis 2022 une ludothèque municipale intergénérationnelle dans la Salle des Baladins, en centre-ville (mais dans le périmètre QPV).

Cette activité se décline sous forme d'un plateau regroupant des tables de jeux réunissant un public de jeunes enfants et de seniors. Co-construit par le service culturel et la Résidence Autonomie Albert Goudin, la ludothèque est un projet culturel et de loisirs destiné à encourager la mixité générationnel, à alimenter et créer des liens entre générations, dans une période post Covid où la distanciation sociale a eu des impacts désastreux pour le lien social.

Elle vise bien évidemment aussi à développer la pratique du jeu, individuelle ou collective et ambitionne de devenir un lieu ressource pour les parents et les professionnels animé par notre « Ludothécaire », avec une collection de plus de 150 jeux, des espaces de jeu destinés aux enfants, adolescents et adultes de tous âges, où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.

Qu'ils soient d'éveil, d'adresse, de stratégie, de hasard, de construction..., qu'ils réclament pions, cartes, dés, billes..., jeux et jouets constituent autant d'invitations à jouer, à grandir, à échanger. Des interventions, des animations sont organisées dans les établissements pour personnes âgées (CCAS, Résidence Autonomie), et ont vocation à être étendues et déployées dans les structures petite enfance, (le centre multi-accueil Jacques Prévert) enfance et jeunesse (le Quartier des Enfants, le Centre Action Jeunesse), de manière régulière ou ponctuelle.

L'école de musique

L'école de musique a pour mission de former des musiciens amateurs et de permettre à certains jeunes talents d'accéder aux Conservatoires. Elle accueille, chaque année, environ 80 élèves.

Elle fait appel à 9 professeurs de musique, tous titulaire des brevets d'enseignant musical et artistique ou médaillés de Conservatoire de musique.

Les disciplines pratiquées :

- Formation Musicale, éveil à partir de 4 ans
- Chant choral enfants et adultes
- Piano
- Violon
- Guitare acoustique
- Guitare électrique

- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Batterie et percussions
- Trompette...

Les parcours sont construits sur une base classique tout en laissant une belle place aux musiques actuelles, aux cours collectifs et à la représentation scénique.

Le point information jeunesse

Le Point Information Jeunesse (PIJ) de Wingles est un lieu de rencontre, de ressources, d'écoute et d'aide aux projets pour les jeunes Winglois. Il est installé à la Maison de Quartier Nicolas Boileau, au cœur des Quartiers Prioritaires de la Ville. Au sein de ce lieu, qui accueille également la Mission Locale de Wingles, porteuse depuis 2022 du PLIE.

Lourdement impacté par les épisodes de confinements, la structure se réinvente et vise à proposer aux jeunes Winglois l'ensemble des informations, en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne.

Le PIJ permet d'orienter et de répondre aux questions dans les domaines aussi différents que la scolarité, l'orientation, le logement, les métiers, la santé, la mobilité, les loisirs, la vie pratique, le baby-sitting, les vacances, ou encore les sports.

Le PIJ de Wingles organise des permanences et rendez-vous réguliers avec des séances d'informations spécifiques sur le BAFA, l'engagement citoyen,... Une prise en de rendez-vous en ligne a été mise en place afin de permettre aux jeunes de s'organiser en fonction de leurs contraintes.



Des permanences hors-les-murs sont organisées notamment au sein du CAJ. Les jeunes bénéficient donc d'un premier accueil pouvant les renseigner et les orienter sur diverses thématiques. Hors-les-murs, le Point Information Jeunesse déploie des permanences ou actions

d'informations ponctuelles au collège Léon Blum, au lycée Voltaire et au sein des quartiers prioritaires de la ville.

Sur 2022, le focus a été mis sur l'insertion et l'emploi. Les rencontres jeunes – Entreprises ont été initiées au premier trimestre et font suite au lien reconstruit entre le tissu économique Winglois, les services municipaux et les établissements d'enseignement secondaire et supérieur de la commune

Actions projetées sur le second semestre : Le Point Information Jeunesse de la Ville en partenariat avec la Mission Locale Antenne de Wingles mutualisera, des actions et événements axés sur l'emploi, la mobilité, les outils de rédaction de lettre et CV. Dès les premières semaines de la rentrée de septembre, un Job dating sera mis en place d'une alternative aux vœux non pourvus sur ParcoursSup et permettre aux jeunes de soit de trouver un emploi, soit une formation.

D'autre part, Le Point Information Jeunesse proposera le 30 juin 2022 un atelier parentalité et numérique dans le cadre de la journée mondiale des Réseaux Sociaux.

Chapitre 3. Soutien à la pratique d'activités physiques et sportives

Le Label « Terre de Jeux » dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, valorise les collectivités territoriales qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive pour tous sur leur territoire.

Sur la base d'un cahier des charges préétabli, la Ville de Wingles a été labellisée en 2020 pour une durée de 4 ans.

Equipements sportifs

Le Complexe Sportif Michel Bernard
Le City-Stade Amandine Henry
Le Stade Danel

Le SIAEV

Parmi ces équipements, deux stades omnisports, un complexe de terrains de basketball, handball, athlétisme et la base nautique et de loisirs Marcel Cabiddu sont en libre accès, ainsi que le city-stade multisports situés dans le quartier prioritaire, rue des Frères Buisine.

L'école municipale des sports (EMS)

L'École Municipale des Sports est un dispositif visant à accueillir des enfants, des jeunes et parfois un public familial pour découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives sur différents temps et différentes périodes. Les principaux champs d'action de l'EMS sont :

- **L'EMS scolaire**

En partenariat avec l'Éducation Nationale, une session d'une heure et demi par semaine d'activités sportives est proposée aux élèves winglois des 49 classes publiques, de la petite section de maternelle au CM2.

La ville prend entièrement en charge l'encadrement de cette activité. Les 2 éducateurs territoriaux et les 3 éducateurs sportifs de la ville interviennent auprès des classes en collaboration avec les enseignants, pour une initiation aux activités sportives, dans le respect des programmes officiels de l'Éducation Nationale.

- **L'EMS extrascolaire**

A chaque période de vacances scolaires, sont proposées sous forme de stage, journée ou demi-journée en fonction des âges :

- des activités multisports pour les enfants âgés de 3 à 12 ans ;
- des activités spécifiques diverses comme les sports collectifs, les sports de raquette, la gymnastique... pour les jeunes de 6 à 12 ans ;
- des actions « **Sport pour tous** » : tournois de badminton, tennis de table, futsal, tournois de beach-soccer, de pétanque... l'été, raids sportifs, des marches en nature pour des temps festifs et sportifs en famille.

Le succès des actions orientées vers le public le plus jeune ne se dément pas et la commune joue pleinement son rôle en accompagnant de plus en plus de jeunes enfants dans l'éveil et la découverte de la pratique sportive.

Année scolaire	Effectifs 3-5 ans	Effectifs 6-8 ans	Effectifs 9-12 ans	Total
2021-22	48	57	46	151
2020-21	32	49	42	123
2019-20	24	47	48	119
2018-19	créneau non ouvert à ce public	44	46	90

- **L'EMS Activités Éducatives Périscolaires :**

Le service des Sports, à travers le dispositif EMS, propose et organise les activités physiques et sportives se déroulant au sein des écoles publiques (ou à l'extérieur) pendant les temps périscolaires, en collaboration avec les coordonnateurs de temps éducatifs par la programmation des interventions des éducateurs sportifs municipaux et associatifs.

Des actions d'accompagnement et de formation sont également menées par les éducateurs sportifs municipaux, auprès des animateurs qui interviennent dans les accueils de loisirs, dans les écoles sur la pause méridienne pour la mise en place et l'encadrement de jeux sportifs.

L'aide à la pratique sportive

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives pour tous, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, à titre de loisirs ou jusqu'à la compétition de haut niveau, est un axe majeur de la politique sportive de la Ville de Wingles.

Politique tarifaire :

La Ville a mis en place une politique tarifaire destinée à faciliter l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives pour les enfants et les jeunes de familles à revenus contraints, domiciliés à Wingles.

Les enfants Winglois paient ainsi **32€ par an** pour une séance hebdomadaire de 90 minutes, encadrée par les éducateurs sportifs de la ville.

La ville de Wingles laisse la possibilité aux enfants non-winglois de profiter des cours de l'EMS pour un **tarif extérieur de 64€** par an.

2 à 4 ans	3 à 12 ans	50 ans et +
Sport crèche	EMS : 32€/an*	Sport Sénior : 32€/an*
Les 3 premiers mardis du mois, de 9h45 à 10h45. Le 4 ^{ème} est consacré au RAM.	Mercredi 10h30-11h30 pour les 3/5 ans Mercredi de 13h30 à 16h30 pour les 6-12 ans Mardi et jeudi de 16h45 à 17h45 pour les 6 - 12 ans	Lundi de 14h45 à 15h30 (Gymnastique d'entretien) et le jeudi de 9h45 à 10h30 (multisports): 32€/an Mardi de 9h30 à 10h30: Gym à la Résidence Autonomie Albert Goudin

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives pour tous, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, à titre de loisirs ou jusqu'à la compétition de haut niveau, est un axe majeur de la politique sportive de la Ville de Wingles.

L'EMS œuvre ainsi en tant que passerelle vers les associations sportifs et les clubs. Les activités multisports

La Ville de Wingles est riche d'un tissu associatif dense qui offre une diversité en termes d'offre culturelle, sportive et de loisirs sur l'ensemble du territoire, dans différents domaines : la culture

- le sport
- les loisirs
- l'environnement, défense, sauvegarde
- l'éducation, la formation

Chapitre 4 : Activités périscolaires et extrascolaires

La Ville de Wingles organise et assure un service municipal d'accueil des enfants, avant et après la classe, en période scolaire, dans les écoles publiques maternelles, élémentaires et primaires de la Ville (communes déléguées comprises).

Ces différents temps sont les suivants :

- temps d'accueil périscolaire du matin (du lundi au vendredi, mercredi compris) et de fin de journée les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- temps de garderie :
 - en fin d'après-midi, de 16h20 à 18h35, pour les enfants d'âge maternel, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

- Les temps d'accueil du matin et de fin de journée sont déclarés auprès des services de l'État (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) comme accueils de loisirs périscolaires)

A ce titre :

- les dispositions du règlement les concernant sont établies conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- ces temps d'accueil sont assurés dans le cadre d'un projet éducatif transmis au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à la Caisse d'Allocations Familiales et au service de Protection Maternelle Infantile du Département.

Ce projet éducatif fixe des objectifs éducatifs, qui s'inscrivent dans le cadre de ceux du Projet Éducatif Territorial (PEdT) et partagés avec l'équipe d'animation et d'encadrement, les familles et la communauté éducative dans son ensemble.

Il définit les conditions de sa mise en œuvre. Il prend en compte les besoins physiologiques et psychologiques des enfants accueillis, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités par les enfants.

Il est à disposition des parents et de toute personne souhaitant le consulter, sur le site Internet de la Ville, au service Éducation ainsi que sur chacun des sites d'accueil périscolaire.

- *la Ville s'engage à assurer le fonctionnement de ces temps d'accueil grâce à du personnel municipal d'animation et d'encadrement répondant aux normes d'encadrement et aux conditions de qualification fixées par la réglementation en vigueur,*
 - *soit un adulte pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans ;*
 - *un adulte pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.*

Pour les autres temps, les objectifs de taux d'encadrement maximum que la Ville cherche d'elle-même à respecter sont les suivants :

- *temps d'aide aux leçons : un adulte pour 18 enfants d'âge élémentaire ;*
- *temps d'étude surveillée : un adulte pour 30 enfants d'âge élémentaire ;*
- *temps de garderie :*
 - *un adulte pour 15 enfants d'âge maternel ;*
 - *un adulte pour 25 enfants d'âge élémentaire.*

Ces différents taux d'encadrement peuvent légèrement varier selon la configuration des lieux, l'âge des enfants ou les difficultés rencontrées dans chacun des sites.

Pendant les petites et grandes vacances scolaires :

La ville met en place des ALSH sur l'intégralité des périodes de vacances scolaires à l'exception de celles de Noël.

Chapitre 5 : Besoins répertoriés en 2021

La nécessaire prise en compte de l'enfant dans sa globalité (temps, parents, environnement familial)

L'élaboration d'un PEdT est l'occasion de réfléchir aux besoins de l'enfant dans sa globalité, sans le cloisonner dans les différents espaces temps qui rythment sa journée.

Une coopération de tous les acteurs éducatifs qui interviennent auprès de l'enfant sur ces différents temps constitue un enjeu majeur pour sa réussite éducative et scolaire. La circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale n° 2013-142 du 15 octobre 2013 rappelle cette nécessité de renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires :

« Améliorer les résultats du système éducatif pour les élèves et pour le pays et rebâtir une École juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement, sont des objectifs au cœur du projet de refondation de l'École. Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction. »

Le groupe de travail « Les temps de l'Éducation et de l'enfant » mis en place lors des Assises de l'Éducation a soulevé un certain nombre de problématiques, mettant en évidence le besoin d'informer les familles des offres de service, des dispositifs d'aide et des missions des différents acteurs locaux et de développer des actions comme support à la rencontre, aux échanges et à la mixité sociale.

Le groupe de travail « La Réussite éducative : une préoccupation partagée ? » a également mis en avant en évidence la nécessité de faire alliance avec les parents et de développer une dynamique de co-éducation, donc une démarche participative.

Permettre aux familles d'être réellement acteurs de la réussite éducative de leur enfant et donc prendre en compte les axes et priorités des parents, établir une relation de confiance avec les familles, sont essentiels pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre école et maison.

Les parents sont incités à s'impliquer activement et positivement dans le suivi de sa scolarité. Ils doivent pour cela comprendre les attentes et exigences de l'école et de la vie en collectivité, avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école. Un travail en partenariat avec des structures associatives et des services sociaux peut faciliter l'implication des familles les plus éloignées de la culture scolaire.

Le besoin d'information est largement exprimé par les parents, sur tous les temps de vie de l'enfant hors de la famille.

En ce qui concerne l'offre culturelle, sportive et de loisirs, particulièrement riche et variée à Wingles, elle n'est cependant pas forcément bien repérée et accessible par toutes les familles, pour des problèmes financiers, de mobilité, de méconnaissance ou de manque d'intérêt.

Les contraintes du territoire

Les travaux des groupes de travail constitués lors des Assises de L'Éducation ont mis en évidence un certain nombre d'obstacles, de freins et de contraintes, liés à la famille :

- Les conditions de vie difficiles de certaines familles fragilisées par une précarité socio-économique, un sentiment d'exclusion, des problèmes de santé, un accès difficile aux soins, à la culture, aux loisirs,...
- Des difficultés éducatives, voire des carences, parfois sans sollicitation des dispositifs sociaux par crainte du placement de leur enfant
- Des difficultés de mobilité ou d'ouverture culturelle pour certaines familles
- Les difficultés rencontrées par les institutions, les professionnels, les associations, les enseignants, les représentants de parents d'élèves au sein des conseils d'école ou les associations de parents d'élèves pour mobiliser certains parents, notamment dans certaines écoles et dans certains quartiers liés au milieu scolaire.
- L'échec scolaire : les ruptures de scolarité, les difficultés scolaires, le décrochage
- La réticence de certains parents à communiquer avec le personnel de l'école
- Les difficultés rencontrées par certains parents pour suivre la scolarité de leur enfant liés au milieu extrascolaire :
 - Des difficultés de lisibilité et d'accessibilité de l'offre culturelle, sportive et de loisir pourtant riche et variée.
 - Une méconnaissance des services et dispositifs d'aide
 - Un comportement parfois consumériste des familles
 - Dans certaines familles, un manque d'accompagnement et de soutien à la pratique sportive ou culturelle de leur enfant
 - Une difficulté à assurer et à rendre effectifs le "vivre ensemble" et une certaine mixité sociale dans le cadre scolaire (phénomène d'évitement de certaines écoles publiques) ou dans la pratique de certaines activités socio-culturelles ou sportives
 - Les différents groupes de travail ont fait le constat commun d'une méconnaissance des acteurs socio-éducatifs entre eux, d'une certaine culture du cloisonnement et par conséquent d'un certain « morcellement » de la prise en charge de l'enfant, parfois d'un manque de cohérence.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs et de l'élaboration du Projet Éducatif Territorial, l'identification et la prise en compte de ces différentes contraintes ont donc conduit la Ville :

- d'une part à mettre en œuvre une approche globale et concertée en essayant d'associer la totalité des acteurs socio-éducatifs,
- d'autre part à rechercher la mise en place de parcours éducatifs cohérents au titre des Activités Éducatives Périscolaires, prenant en compte la totalité des temps de l'enfant et des activités pouvant leur être proposées sur ces différents temps.

La notion de parcours éducatif dans le cadre des AEP (service de garde en milieu scolaire)

La Ville de Wingles souhaite favoriser le plus possible la participation des enfants et des jeunes à la mise en œuvre de ses politiques publiques municipales.

A ce titre, la question du choix des activités par les enfants eux-mêmes soulève un certain nombre de réserves, au-delà des difficultés pratiques de mise en œuvre :

- Le choix des enfants doit être suffisamment éclairé pour être vraiment objectif ;
- Ne vaut-il mieux pas proposer un cursus cohérent et varié à chaque enfant, dans le cadre d'une offre équilibrée et diversifiée, afin d'éviter les demandes massives sur certaines activités populaires et le rejet d'autres par méconnaissance ?

La volonté de la Ville est en tout cas de proposer un cursus cohérent et varié à chaque enfant. Afin de répondre à l'ambition de diversité, l'objectif est de pouvoir proposer à chaque enfant des activités correspondant à chacun des thèmes définis, ou au moins trois d'entre eux, au cours de son parcours sur l'année.

Le retour globalement positif des familles par rapport à la qualité et la diversité des activités proposées a plutôt conforté la Ville dans son choix. A noter cependant que des ajustements sont réalisés à la marge avec des changements de groupe pour certains enfants, en accord avec les parents, à qui l'activité proposée ne convenait pas.

Une vigilance particulière doit être apportée aux temps de transition et à la mise en place de repères pour les enfants. Une communication appropriée doit être mise en place pour les familles.

Les activités proposées sont menées sous forme de projets par les animateurs de temps éducatifs avec une progression dans les apports éducatifs, en fonction de l'intérêt des enfants, de leurs envies. Il n'y a pas d'attente de résultats, mais la définition d'objectifs pédagogiques, de critères d'évaluation, dans un souci de qualité attendue des interventions et d'ajustement. La compétence professionnelle des animateurs de temps éducatifs et des intervenants est exigée pour tenir ces engagements de qualité, dans la nature des échanges, le contenu des interventions et les capacités d'adaptation et d'ajustement et donc d'observation et d'évaluation. L'avis, le ressenti des enfants sera recherché sur ces phases d'évaluation.

Dans les écoles maternelles, ce sont les ATSEM, personnes repères pour les enfants et les parents, qui encadrent majoritairement les enfants. Des animateurs de temps éducatifs pourront venir compléter l'équipe pédagogique auprès des plus grands.

Pour cette tranche d'âge, il s'agit notamment, conformément aux recommandations du Ministère de l'éducation Nationale, « d'adapter les activités aux besoins des jeunes enfants » (« Les bonnes pratiques en maternelle »), de respecter les besoins de repos (sieste et temps calmes), de leur permettre de participer à des activités adaptées, de prendre le temps de jouer, d'observer, de manipuler, ou de ne rien faire.

Une attention particulière est donc portée aux enfants d'âge maternel, afin de respecter au mieux leur rythme. Des activités adaptées leur sont proposées par les personnes qu'ils connaissent, en fonction des saisons, de leurs envies, en respectant les temps de repos et de récréation nécessaires à leur bien-être.

La réglementation contraint la ville de Wingles à proposer aux écoles maternelles l'encadrement par un personnel ATSEM des petites sections, au nombre de 5 sur les écoles de la ville.

En complément, la ville assure un taux d'encadrement des autres classes de 73% sur les écoles maternelles. Ce sont ainsi 22 agents communaux, ATSEM, animateurs, ... qui travaillent quotidiennement au sein des écoles en secondant le personnel enseignant sur des temps de travail, d'encadrement ou de préparation.

Chapitre 6 : Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les acteurs et Partenaires

1. Acteurs et partenaires du projet

Les partenaires institutionnels

- Services de l'État (Inspection de l'éducation Nationale,...)
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- Conseil Départemental et services du Département intervenant sur le territoire du bassin minier (Maison Départementale des Solidarités...),
- Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,
- représentants des parents d'élèves au sein des conseils d'écoles,
- directeurs d'écoles et chefs d'établissements d'enseignement publics (et au-delà équipes éducatives des écoles et établissements d'enseignement),
- SIAEV

Les partenaires associatifs

- Associations intervenant dans le domaine éducatif
- Associations sportives et culturelles,
- Associations d'éducation à l'environnement et à la protection de la nature,
- Associations intervenant dans le domaine de la prévention et de la santé...

Les services de la Ville

Notamment ceux intervenant auprès des enfants et des jeunes :

- Services Jeunesse,
- Centre multi-accueil Jacques Prévert
- Service scolarité et Politique de la Ville, pilotant le Programme de Réussite Éducative
- Service Développement économique de la Ville, qui pilote le PIJ,
- Service Restauration scolaire,
- Service des Sports,
- Service culturel (qui pilote l'école de musique et la maison de la culture) œuvre des moyens attribués aux écoles sur le temps scolaire et des activités et temps éducatifs périscolaires,

Les familles

Les parents sont sollicités à titre individuel dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires pour accompagner les groupes d'enfants lors des déplacements sur les équipements sportifs et autres sorties nécessitant un taux d'encadrement renforcé, pour intervenir eux-mêmes, ponctuellement ou partager un moment d'échanges en fin de période notamment et prendre connaissance des travaux réalisés par leurs enfants. L'objectif est de favoriser le lien entre les parents et les équipes éducatives qui interviennent auprès de l'enfant et l'investissement des parents.

Les enfants

Pour la programmation et l'organisation des temps informels et l'évaluation des projets d'activités proposés. La Ville de Wingles, a pour ambition de favoriser la participation et l'expression des enfants dans toutes les phases de concertation en amont et pas seulement pendant les phases d'évaluation.

2. Objectifs éducatifs priorités

1. Favoriser la confiance en soi et la confiance en l'autre en favorisant le bien-être, l'expression et la participation citoyenne et en valorisant la parole et l'engagement des enfants et des jeunes, ainsi que les situations de réussite, plus particulièrement en direction des enfants et des jeunes les moins favorisés socialement
2. Développer et renforcer l'accès aux ressources éducatives du territoire (à l'offre éducative au sens large, notamment culturelle, sportive, de loisir, patrimoine), notamment à ceux qui en semblent éloignés, en rendant l'offre plus lisible aux habitants et aux professionnels et plus accessible.
3. Favoriser le Vivre Ensemble, la mixité, faire de la diversité une richesse, un atout pour tous, à l'échelle individuelle et collective.
4. Mieux se connaître entre partenaires qui interviennent auprès de l'enfant et de la famille, développer le travail en réseau, pour rendre lisibles les initiatives et missions de chacun.
5. Renforcer l'accompagnement des familles et favoriser les rencontres entre familles. Faire alliance avec les parents et développer une dynamique de co-éducation, dans une démarche participative et d'accompagnement à la parentalité.
6. Renforcer la réussite éducative et scolaire de l'enfant, en luttant contre les stigmatisations des parents liées à l'école et en renforçant l'accompagnement des parents autour de la scolarité de l'enfant. Favoriser une démarche de co-éducation, pour une cohérence entre les différents temps de l'enfant.

3. Objectifs opérationnels

- Favoriser les apprentissages par tous les sens, avec mise en partage des résultats
- Promouvoir les activités favorisant l'épanouissement et le bien-être, au-delà de la recherche de performance ou de conformités aux normes. Inciter et encourager les enfants et les jeunes à s'exprimer, à prendre des responsabilités, à monter des projets.
- Améliorer la communication, la transmission de l'information. Faciliter l'accès à l'information.
- Médiatiser les dispositifs existants. Inciter à la mobilité. Développer une aide à la pratique culturelle, à l'instar de l'aide à la pratique sportive.
- Rendre la pratique d'activités accessible au plus grand nombre: tarifs, transport, accompagnement (adultes référents).
- Lutter contre toutes formes de discrimination (liées au sexe, à l'origine ethnique, au niveau social, au mode de vie, au handicap,...).
- Encourager la mobilité, l'ouverture, la curiosité.
- Renforcer les propositions de rencontres ou d'animations à destination des familles, afin de créer du lien, d'animer les quartiers, de favoriser la mixité sociale, de favoriser le lien parents-enfants.
- Sensibiliser les parents à l'enjeu scolaire de leur enfant.
- Favoriser l'implication des parents, voire l'immersion durant un temps donné. Faciliter l'intégration des parents maîtrisant difficilement la langue française.
- Développer des tutorats individuels et collectifs. Sensibiliser les adultes et notamment les parents au respect du rythme des enfants, à la chronobiologie, à la continuité des repères

4. Propositions d'actions hiérarchisées

- **Pratiquer le débat d'idées.** Associer les enfants à la définition des projets. Favoriser l'expression du ressenti des enfants.
- Avoir un lieu unique d'accès à l'information: Guichet unique, Point Information Familles, Maison de quartiers ou Quartier des Enfants

- Développer les lieux ou temps d'animation pour les parents et les enfants autour d'un support ludique, d'évènements festifs.
- Création de répertoire(s), d'un support d'information unique (offre éducative, associations).
- Confier des responsabilités d'actions aux enfants et aux jeunes.
- Simplification des modalités d'utilisation de certains dispositifs et d'inscription
- Rendre l'action Nos Quartiers d'Eté itinérante d'une année sur l'autre pour toucher les différents quartiers
- Utilisation des modes de communication adaptés aux jeunes (application téléphone mobile et tablette, réseaux sociaux, sms), aux non lecteurs, aux familles d'origine étrangères. Communication suffisamment anticipée pour être efficace.
- Favoriser l'expression des enfants dans des instances consultatives comme le Conseil Municipal des Jeunes et aussi dans les quartiers, les écoles (notamment dans les conseils d'école
- Développer les actions intergénérationnelles → Taverne du jeu
- Proposer des activités d'éveil dès le plus jeune âge (avant 6 ans).
- Mise en place d'un projet, évènement sportif ou autre, à destination de tous.
- Développer les échanges inter quartiers. Valorisation des actions et initiatives qui émergent des quartiers prioritaires.
- Proposer des animations, des rencontres, des conférences stimulant l'échange et la curiosité réciproque entre différents publics. → action « un gamin extraordinaire »

5. Autres propositions d'actions

- Création d'un répertoire (acteurs)
- Rencontres avec tous les acteurs de terrain pour les actions de proximité.
- Faire participer les enfants au PeDT
- Opérations "Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration" ou journée d'intégration pour les parents au sein des écoles.
- Programmer des activités enfants/parents
- Développer les initiatives d'accès à la culture et les actions de lié à la lutte contre la fracture scolaire (lecture...)
- Organisation de temps de présentation et de rencontres thématiques avec l'ensemble des partenaires.
- Convier, impliquer le plus souvent possible les parents.
- Organisation de temps de concertation entre les différents intervenants (enseignants, ATSEM, animateurs,...) pour une meilleure cohérence de la journée: continuité des repères et liaison avec le projet d'école.
- Ouvrir l'école au temps extrascolaire (créer des liens et des passerelles)
- Proposer des activités de découverte sur du temps scolaire et/ou sur le temps des Activités Éducatives Périscolaires (AEP), et des séances de découverte sur le temps extrascolaire.
- Associer les parents aux choix des activités proposées, notamment les Activités Éducatives Périscolaires.

6. Effets attendus

- Enfants préparés à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles communes.
- Confiance en soi de l'enfant ou du jeune.
- Désir des enfants et des jeunes de « réussir », de « s'en sortir », « d'avancer ».

- Accès favorisé à des soins de qualité.
- Développement des interventions de prévention des difficultés dès le plus jeune âge et des situations de réussite qui valorisent l'enfant (et ses parents).
- Accès à la culture, au sport, au loisir, pour tous, sans discrimination.
- Offre rendue lisible et adaptée aux attentes du public pour recueillir adhésion et enthousiasme.
- Dynamique d'échange et de réseau entre les différents acteurs (enfant, parents, pros,...).

Chapitre 7 : Activités Éducatives Périscolaires

Les expérimentations du rythme scolaire n'ont pas permis de déployer des Activités Éducatives Périscolaires (AEP) reconnues en tant que telles. Pour autant, la Ville de Wingles propose quotidiennement aux enfants des activités de qualité, de « loisirs éducatifs », avec une forte plus-value éducative, à la hauteur de l'ambition éducative et des objectifs de réussite scolaire et éducative des enfants que la Ville souhaite se fixer au travers de ce Projet Éducatif Territorial.

Le PEEdT cherchera à favoriser la reconnaissance de ces activités en tant qu'AEP et s'oriente vers :

- L'épanouissement personnel des enfants sur tous leurs temps de vie : scolaire, périscolaire, extrascolaire
- La réussite scolaire et éducative de chacun
- L'égalité des chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques, culturelles
...
- L'accès à l'autonomie et à l'engagement citoyen

1. Cinq domaines d'activités peuvent être définis

- **Activités physiques et sportives** Sport collectif, activités nautiques, équitation, danse, motricité,...
- **Activités artistiques et culturelles** : découverte du patrimoine, théâtre, éveil musical, jeux de société, contes, modelage, dessin,...
- **Activités scientifiques et techniques** : culture scientifique, multimédia, éducation à l'image. Ce domaine est guidé par la volonté de la ville de Wingles de lutter contre la fracture numérique. A ce titre, la ville s'est engagée dans le dispositif « Socle Numérique » et a équipé l'ensemble des classes des écoles élémentaires d'Ecrans Numériques interactifs et de classes informatiques mobiles.
- **Citoyenneté, environnement** : Unicef Droits de l'enfant, engagement solidaire, atelier nature, jardinage, développement durable,...
- **Santé, bien-être** : nutrition, éveil au goût, cuisine, hygiène, éveil sensoriel, relaxation...

Objectifs éducatifs

- Favoriser le développement personnel des enfants, leur épanouissement
- Prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et son environnement
- Favoriser sa réussite scolaire
- Développer sa curiosité intellectuelle
- Renforcer le plaisir d'apprendre
- Respecter le rythme de l'enfant et garantir sa sécurité physique et affective
- Impliquer les parents
- Faire le lien avec l'équipe enseignante et le projet d'école
- Proposer des activités de qualité à forte valeur éducative

- Proposer des projets ambitieux et innovants
- Favoriser les partenariats locaux
- Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques, culturelles ...
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à l'engagement citoyen
- Renforcer le lien intergénérationnel

2. Une offre éducative locale riche et variée sur le temps scolaire

La Ville de Wingles propose avant la rédaction de ce PEdT, une offre éducative locale riche et variée, déployées plus haut.

Quotidiennement, des professionnels de la culture, de la musique (une dumiste œuvre à plein temps sur le périmètre scolaire), de la lecture, des arts créatifs, des sports (4 éducateurs sportifs encadrent quotidiennement les séances d'EPS des écoles maternelles et élémentaires), de la jeunesse (45 encadrants évoluent chaque jour sur le périmètre péri scolaire (restauration méridienne, garderie périscolaire), de la petite enfance et de la citoyenneté.

Ce sont au total 73 agents de la commune qui accompagnent quotidiennement le public de 0 à 17 ans..

3. Du personnel qualifié

Principalement du personnel municipal (animateurs et ATSEM), complété par des intervenants extérieurs (associations sportives, culturelles ou intervenant auprès des enfants dans différents domaines tels que l'éducation à l'environnement, autres intervenants ...).

Des parents pourront également être sollicités pour accompagner les enfants à l'occasion de certaines activités, comme ils peuvent l'être aujourd'hui par les enseignants pour des sorties scolaires.

Pour le personnel municipal (ATSEM, agents de service, animateurs et référents de temps éducatifs), la Ville a mis en place un plan de formation, en externe (via les organismes de formation CNFPT, Pop-School, ...) et en interne (partage des bonnes pratiques, co-constructions des temps d'encadrement, des projets...)

Au total, ce sont près de 520 heures de formation initiale qui ont été délivrées pour préparer près de 60 agents municipaux aux nouveaux temps éducatifs périscolaires.

Ce parcours de formation s'est poursuivi ensuite, sur la démarche managériale et la relation avec les chefs de service, les référents, sur certaines compétences techniques (les sciences, les arts,...) et pédagogiques sur la qualité de l'accueil des enfants pour les animateurs et les ATSEM.

La Ville de Wingles a en effet souhaité poursuivre la dynamique installée autour des questions éducatives, sur les conditions d'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne, et construire avec les professionnels un cadre général de fonctionnement collaboratif, basé sur des complémentarités, où l'enfant, replacé au centre de la réflexion, pourra bénéficier d'une prise en charge éducative de qualité, respectueuse de son bien-être et de ses besoins fondamentaux.

La fonction de coordination des temps périscolaires est aujourd'hui assurée par 2 **coordonnateurs** de temps éducatifs, 2 étant par ailleurs également responsables des accueils de loisirs, rattachés chacun à un groupe d'école, sous la responsabilité d'une responsable de temps éducatifs.

De plus un **référént de temps éducatif**, également animateur auprès des enfants sur les temps péri et extra scolaires (accueil de loisirs), a été désigné pour chaque école élémentaire et primaire.

Ce référent est la personne privilégiée pour faire le lien avec les parents et l'équipe enseignante.

Sur les écoles maternelles ce furent d'abord les coordonnateurs qui ont assuré ce rôle, accompagnés au quotidien des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), personnes repères pour les enfants et les parents.

Intervenants municipaux :

Au sein des différents services de la Ville des agents qualifiés viennent enrichir les propositions d'animation, de sensibilisation, de découverte.

- L'école d'Art avec une enseignante en Arts Plastiques qui propose différentes interventions autour du dessin et de la peinture, la découverte de différentes techniques
- Une ludothécaire (Taverne du jeu, à préciser) proposent des ateliers jeux permettant de développer toutes les pratiques ludiques d'éveil à travers le jeu symbolique et le jeu de construction et de développer plus particulièrement la pratique du jeu de société (jeux d'association, de mémoire, de stratégie).
- Le Service des Sports : les 3 éducateurs sportifs proposent des interventions sur l'Athlétisme, les sports de combat, les sports collectifs (handball, football, basketball, hockey). Un éducateur en alternance sur 2 ans a été recruté pour déployer d'avantage d'ateliers et répondre à la demande grandissante des usagers.
- Le Service Jeunesse à travers son secteur Jeunesse
- L'école de musique, renforcée par l'agente dumiste qui travaille hors les murs.

Des malles à destination des encadrants périscolaires ont été également constituées depuis septembre 2021 afin de leur proposer des outils adaptés pour les temps de repos et temps calmes, en lien avec le travail sur la continuité éducative autour de la sieste.

4. Des intervenants extérieurs diversifiés

La Ville de Wingles a souhaité associer les associations et les organismes pouvant se positionner comme partenaires de la Ville pour conduire une ou plusieurs actions éducatives pouvant être proposées aux enfants.

Des réflexions par ateliers correspondants aux différents domaines d'activités ont été menées, afin de recueillir les avis, les préoccupations et les propositions des partenaires présents.

Partenaires engagés

A travers l'**École Municipale des Sports**, le service des Sports coordonne l'intervention des associations sportives, au nombre de

Eden 62

SIAEV

API Restauration : dans le cadre du marché conclu avec la Ville pour la fourniture de repas livrés en liaison froide auprès des restaurants scolaires municipaux des écoles publiques le prestataire assure l'organisation de 6 séances dans l'année, sous forme d'ateliers ludiques d'éducation à une alimentation saine et variée, avec une place privilégiée laissée aux fruits et aux légumes frais et une diversité des menus.

Après échanges avec les équipes éducatives sur la définition des objectifs et le public ciblé, ces séances sont préparées par la diététicienne du prestataire, par ailleurs animatrice en nutrition, et sont proposées sous forme de jeux, de quizz, de découvertes gustatives, alliant le plaisir et la découverte.

École de musique :

Ateliers musicaux de la dumiste

Découverte de la musique et pratique instrumentale, représentation devant les parents en fin de cycle à l'école de musique.

5. La Prise en charge des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs et accueil périscolaire

Des premières actions porteuses et riches d'enseignement

En partenariat avec l'association *gamins exceptionnels*, qui accompagne les familles d'enfants en situation de handicap, les ALSH de la commune ont intégré des enfants issus d'IME, encadré par leurs éducateurs. Dans une volonté d'inclusion affirmée, les premiers retours d'expérience de cette action conduise la ville à une réflexion portant sur la pérennisation de ce dispositif.

La Question du personnel idoine pour cet encadrement et des coûts dédiés met pour l'instant en suspens le lancement à grande échelle de ces actions, et ne permettent pas l'accueil par la ville seule de ce public.

Chapitre 8 : Articulation du PEdT avec les dispositifs existants

- Le projet éducatif jeunesse
- Le projet d'établissement du Centre Multi accueil Jacques Prévert
- Les projets d'établissement des écoles
- Le contrat de ville et le PRE

Le PRE porté juridiquement par le service Politique de la Ville et Scolarité, avec le soutien financier de l'État et de la Ville, fait partie intégrante de l'axe « Éducation » du Contrat de Ville.

Le PRE est aujourd'hui financé par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) et la Ville de Wingles pour des enfants domiciliés en quartier prioritaire. Des crédits complémentaires de la Ville de Wingles permettent d'en faire également bénéficiaire des enfants ne remplissant parfois pas tous les critères, sous réserve qu'ils soient scolarisés dans une des écoles ou collèges ciblés par le dispositif.

Le projet du Réseau d'Éducation Prioritaire et ses pilotes de l'Éducation Nationale, veillent à la mise en œuvre des orientations nationales, appuyées sur le référentiel, à une bonne focalisation des projets sur la réussite de tous les élèves, à la priorité donnée aux apprentissages dans le cadre de la classe et à une action pédagogique de fond, étayée par les besoins identifiés par le diagnostic partagé du réseau et de ses résultats.

Le comité de pilotage du réseau, instauré par la circulaire de la refondation de la politique d'éducation prioritaire du 4 juin 2014, doit permettre des échanges utiles entre tous les partenaires du réseau.

Les priorités définies par le référentiel national :

- Garantir l'acquisition du « Lire, Écrire, Parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

- Conforter une école bienveillante et exigeante.
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Constitution du REP de Wingles :

- Ecoles élémentaires
 - Sophie Berthelot
 - Jules Ferry
 - Suzanne Blin
- Ecoles maternelles :
 - Auriol-Joly
 - Emilienne Moreau
 - Léon Blum
- Collège Léon Blum
- Lycées Voltaire (un lycée général et technique, un lycée professionnel)

Le projet REP de Wingles a pour ambition d'assurer lisiblement la continuité école collège autour d'enjeux éducatifs et de démarches partagées définis à l'échelle du réseau.

Des axes prioritaires ont été définis :

- **Développer la maîtrise de la langue**
 - S'emparer des contenus de programmes des cycles 3 et 4 afin de construire la progressivité des apprentissages
 - Concevoir un apprentissage explicite du langage oral
 - Favoriser les acquisitions dans le domaine de l'écrit
 - Développer les pratiques de lecture personnelle et des échanges organisés à partir de ces lectures dans le cadre privilégié de la B.C.D. et des centres culturels de proximité.
- **Améliorer l'estime de soi et la confiance en soi**
 - Donner la parole aux élèves à travers des dispositifs adaptés
 - Imaginer des démarches d'auto-évaluation des élèves
 - Faire émerger un projet d'orientation éclairé.
 - Valoriser toutes les réussites des élèves et leur implication scolaire
 - Mettre les élèves dans des dispositions d'apprentissage favorables
- **Approfondir la relation avec les familles**
 - Faire des parents d'élèves des acteurs de la réussite de leurs enfants.
 - Contribuer à la mise en place d'une École qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- **Renforcer les relations avec les partenaires**
 - Travailler en équipe pour renouveler les pratiques pédagogiques en prenant explicitement en compte l'organisation du temps scolaire
 - Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, associations à caractère éducatif, social ou culturel)
 - Accompagner le dispositif « Coup de pouce langage » mis en place par la collectivité territoriale sur les écoles du REP.
 - Maintenir les dispositifs pertinents et efficaces
- **Avec le Contrat « Territoire Lecture » (CTL)**

Afin de nourrir le volet artistique et culturel du PEdT, la Ville de Wingles souhaite prendre en compte les éléments du Contrat « Territoire Lecture » élaboré par la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, afin de pouvoir intégrer la lecture publique aux actions et activités éducatives prévues dans le cadre du PEdT, que ce soit sur le temps scolaire ou sur les temps périscolaires.

Depuis 2010, l'État (notamment le Ministère de la Culture et de la Communication) a développé un plan lecture afin de mobiliser tous les acteurs de la lecture autour d'objectifs ambitieux. Afin de bénéficier des partenariats et mutualisation qu'ouvre ce plan, la commune s'est engagée en 2021 sur un renouvellement de son offre culturelle.

La Maison de la culture, où est sise la bibliothèque (déclassée en point lecture) sera remplacée dans les années 2023-24 par un Tiers-lieu culturel qui a vocation à accueillir, notamment, la nouvelle bibliothèque.

Les Contrats Territoire Lecture visent à améliorer la qualité et la cohérence de l'offre de lecture publique, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines. Les objectifs de ces dispositifs sont d'accompagner les collectivités locales face aux nouveaux défis posés par la lecture, de lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture et de renforcer la coopération entre l'État et les collectivités territoriales.

Différents axes de travail ont été défini, notamment :

Harmoniser et développer l'action culturelle en intensifiant les partenariats, y compris en dehors des acteurs dits culturels,

- Toucher un public plus large, en créant un service hors les murs pour les publics empêchés,
- Changer l'image de la bibliothèque actuelle.
- Ouvrir à tous les acteurs de la petite enfance (et plus uniquement aux assistants maternels), avec une part de formation importante, intégrant un travail avec un auteur pour encourager la vie littéraire.
- Les parents et donc le public adulte est lui aussi associé, avec des rencontres afin de diffuser que « les livres, c'est bon pour les bébés ».

- **Avec le Contrat Local de Santé**

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil créé par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Ce contrat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité ou un groupement de collectivités prévoit la réalisation d'actions et de projets, tels que lutter contre la désertification médicale, répondre au vieillissement de la population, améliorer le bien-être des adolescents, favoriser l'accès au soin des publics précaires...

Les objectifs :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- proposer une offre de santé de proximité, au plus près des problématiques du territoire et de ses habitants.

Les priorités définies dans ce contrat ainsi que les actions qui en découlent ont été élaborées en partenariat avec la population locale, les élus, les professionnels de santé, les établissements de santé, ainsi que tous les acteurs et associations des secteurs sanitaire et médico-social. Les axes retenus portent sur :

- l'accès aux soins : maison et pôle pluridisciplinaire de santé, réseaux de professionnels...
- l'accès aux droits : connaissance des droits en santé, aide à la prise en charge médicale des populations précaires...
- la santé mentale : soutien à la création d'une maison des adolescents, aide au repérage précoce des personnes en souffrance psychique...
- l'éducation et la promotion de la santé : actions de prévention, dynamique sport santé...

Les actions et activités prévues dans le cadre du PEdT, notamment les actions de prévention en matière d'alimentation, de nutrition, de santé, d'accueil d'enfants handicapés ou inadaptés, s'appuieront sur les orientations et les objectifs fixés dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Chapitre 9 : Modalités de mise en œuvre

1. Modalités d'inscription aux Activités Périscolaires et participation financière des familles

Afin de permettre à la Ville de prévoir le personnel d'animation et d'encadrement nécessaire, en fonction des normes d'encadrement applicables et du nombre d'enfants à accueillir, et d'organiser les temps d'Activités Éducatives Périscolaire (AEP) au bénéfice des enfants dans les meilleures conditions possibles, le(s) parent(s) ou la personne exerçant l'autorité parentale doit au préalable procéder à l'inscription de l'enfant sur ces temps.

Cette inscription est faite pour l'année scolaire.

A cette occasion, le(s) parent(s) ou la personne exerçant l'autorité parentale peut inscrire l'enfant sur une période complète de vacances à vacances :

- Période 1 : de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint
- Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël
- Période 3 : des vacances de Noël aux vacances d'hiver
- Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps
- Période 5 : des vacances de printemps aux vacances d'été.

Cette inscription vaut engagement de participation à chacun des temps de la période correspondante, une fois par semaine, et sur la totalité du créneau horaire de 2h20.

Elle peut être librement modifiée de période de vacances à période de vacances.

Le respect de cet engagement de participation par les parents est essentiel pour permettre aux enfants de bénéficier de la qualité des activités proposées pendant les temps d'AEP et d'en retirer tout le bénéfice souhaitable sur le plan éducatif.

2. Modalités d'inscription aux temps périscolaires du matin, du soir et du mercredi midi et participation financière des familles

Afin de permettre à la Ville de prévoir le personnel d'animation et d'encadrement nécessaire, notamment en fonction des normes d'encadrement éventuellement applicables et du nombre d'enfants à accueillir, le(s) parent(s) ou la personne exerçant l'autorité parentale doit préciser lors de l'inscription :

- d'une part les jours et périodes de fréquentation des temps d'accueil par l'enfant ;
- d'autre part effectuer un choix entre les temps d'aide aux leçons, dans la limite des places disponibles, et d'étude surveillée.

Cette inscription vaut engagement de participation de l'enfant à chacun des temps d'accueil correspondants. Elle peut être librement modifiée de période de vacances scolaires à période de vacances scolaires.

La fréquentation des temps d'accueil périscolaire du matin et du soir et de garderie du mercredi au-delà de 12h00 donne lieu à une participation financière. Elle est basée sur la fréquentation réelle de l'enfant.

Chapitre 10 : Pilotage, suivi et évaluation

Un comité de pilotage du PEdT sera mis en œuvre dès sa validation et mise en œuvre. Il a vocation à réunir les représentants des acteurs institutionnels pour piloter l'élaboration et l'évaluation de la mise en œuvre du PEdT en respectant les domaines de compétence de chacun, à associer élus de la Ville, services de l'État (Sous-préfet, Éducation Nationale, DDCS), CAF, Conseil Général, communauté d'agglomération de Lens-Liévin, , représentants des fédérations de parents d'élèves, DDEN.

- **Éléments d'évaluation**

L'évaluation co-construite et co-partagée avec les partenaires éducatifs de la Ville, au sein des instances techniques et de pilotage, permettra de faire évoluer le PEdT afin de répondre au mieux aux besoins des enfants winglois, pour favoriser leur réussite scolaire et éducative, leur bien-être et leur épanouissement.

L'évaluation du PEdT doit être menée à différents niveaux, afin d'interroger tous les acteurs, à commencer par les enfants, mais aussi les parents, les encadrants, les intervenants, les partenaires associatifs et institutionnels.

L'évaluation doit d'abord recueillir des informations, permettant au Comité de pilotage de porter un jugement sur la valeur du projet, sans chercher à légitimer ou justifier une organisation ou des pratiques, mais permettre d'améliorer ou de modifier.

Liste d'indicateurs d'évaluation proposés en fonction des objectifs éducatifs retenus dans le cadre du PEdT :

Objectif éducatif	Indicateurs d'évaluation
Favoriser la confiance en soi et la confiance en l'autre en favorisant le bien-être, l'expression et la participation citoyenne et en valorisant la parole et l'engagement des enfants et des jeunes , ainsi que les situations de réussite, plus particulièrement en direction des enfants et des jeunes les moins favorisés socialement.	Nombre d'actions visant à favoriser la participation, l'expression des enfants. Nombre de participants.
Développer et renforcer l'accès aux ressources éducatives du territoire (à l'offre éducative au sens large, notamment culturelle, sportive, de loisir, patrimoine), notamment à ceux qui en semblent éloignés, en rendant l'offre plus lisible aux habitants et	Nombre de visites sur le site internet de la Ville. Nombre d'enfants inscrits à des activités artistiques, culturelles, sportives, récréatives. Évolution du nombre d'adhérents dans les associations.
Favoriser le Vivre Ensemble, la mixité , faire de la diversité une richesse, un atout pour tous, à l'échelle individuelle et collective.	Nombre d'actions favorisant le Vivre Ensemble. Nombre de participants
Mieux se connaître entre partenaires qui interviennent auprès de l'enfant et de la famille, développer le travail en réseau , pour rendre lisibles les initiatives et missions de chacun.	Nombre de demandes d'aide. Nombre de rencontres, de participants. Enquête de satisfaction auprès des partenaires.
Renforcer l'accompagnement des familles et favoriser les rencontres entre familles. Faire alliance avec les parents et développer une dynamique de coéducation, dans une démarche participative et d'accompagnement à la parentalité.	Nombre d'actions proposées et fréquentation. Enquête de satisfaction auprès des familles.
Renforcer la réussite éducative et scolaire de	Nombre et nature des contacts des référents

<p>l'enfant, en luttant contre les stigmatisations des parents liées à l'école et en renforçant l'accompagnement des parents autour de la scolarité de l'enfant. Favoriser une démarche de coéducation, pour une cohérence entre les différents temps de l'enfant.</p>	de temps éducatifs avec les parents. Nombre de parents dans les associations de parents d'élèves. Taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves dans les conseils d'écoles publiques. Nombre d'actions au sein des écoles visant à favoriser la place des parents. Implication des parents. Nombre d'enfants accompagnés dans les dispositifs ou dans le cadre des tutorats. Réussite scolaire.
--	--

Le PEdT est un projet vivant qui a vocation à être évalué et amélioré.

Des évaluations quantitatives seront menées tout au long de sa mise en œuvre, complétées par une évaluation qualitative en interrogeant les principaux acteurs de cette réforme.

- **Evaluation continue**

Différents formats de réunion seront mis en place au fur et à mesure de la mise en œuvre du PEdT afin de permettre des évolutions permanentes.

- « Coordination éducative » hebdomadaire la première année, réunissant les responsables des services Jeunesse, Politique de la Ville et Scolarité, Petite enfance.
- Réunion de l'équipe des animateurs référents, toutes les 2 semaines en moyenne
- Réunion de l'ensemble de l'équipe d'animateurs (avec pour objectif de donner le lead aux référents pour communiquer avec les animateurs et mettre en pratique leur rôle de manager, aidés en cela par le cycle de formation engagé avec le CNFPT et les formations internes.
- Réunion des animateurs par école animée par chaque référent.
- Réunion trimestrielle de l'équipe municipale au sein de chaque école, avec les ATSEM, les animateurs et les agents de service et de restauration scolaire

- **Questionnaires parents**

Après mise en œuvre du PEdT, la Ville de Wingles le recueil de l'avis des parents sur la mise en œuvre des temps éducatifs et sur le contenu des Activités Périscolaires à travers un questionnaire.

- **Enquêtes de satisfaction auprès des enfants**

La Ville de Wingles, dans le cadre d'une amélioration de son parcours usagers, a lancé un certain nombre d'actions tests visant à recueillir l'avis des utilisateurs des services.

Les premiers à avoir testé cette démarche sont les enfants, notamment les écoliers demi-pensionnaires, qui peuvent, chaque midi, donner leur avis sur leur repas, tant d'un point de vue culinaire et gustatif que sur le déroulé de la pause méridienne.

Le succès de cette démarche, qui a permis de drastiquement réduire le gâchis alimentaire, de mieux appréhender les besoins des enfants, de donner la possibilité aux encadrants cantine d'être moteur sur les améliorations qu'ils ont identifiées comme centrales, pousse les services de la ville à étendre cette démarche à l'échelle de l'ensemble

D'autres évaluations de bon sens sont envisagées, sans avoir une forme définie, comme des

- bilans réguliers avec les intervenants
- conseils d'école
- échanges et collaborations avec les partenaires
- synthèse par thématique (mercredis jeunes, EMS, école de musique...)

- **Projet Continuum éducatif petite enfance**

La tranche d'âge définie comme champ de compétences et d'actions du PEdT devant permettre faire du lien avec le service Petite Enfance – Politique de la Ville pour toutes les questions de rythme de vie de l'enfant en maternelle, ce service et ses établissements d'accueil du jeune enfant travaillant depuis de nombreuses années sur ces enjeux éducatifs, à travers notamment l'élaboration des projets d'établissements et des groupes d'analyse de la pratique. L'ambition de la Ville est de considérer l'enfant sur tous ses temps de vie et durant toutes les étapes de son développement et de sa prise en charge, en favorisant le partage d'expériences, l'interconnaissance, l'harmonisation.

Or quelle cohérence éducative pour la Ville si on cherche à développer l'autonomie de l'enfant dans les structures petite enfance en lui permettant par exemple d'utiliser un couteau et de se servir seul si ensuite on ne lui en laisse plus la possibilité dans les écoles ou les accueils de loisirs ?

- **Synthèse et éléments d'analyse - perspectives**

A l'écriture du PEdT, un certain nombre d'éléments d'analyse sont d'ores et déjà identifiés par les services dédiés comme des axes à suivre et piloter attentivement, pour à la fois valider les démarches, les amender et corriger en cas de nécessité ou de pivoter si besoin.

- Rythme de l'enfant
- Attentes sur les activités périscolaires
- Transversalité et partenariat
- Relations avec les familles